



Projet d'Établissement

2011 – 2016

*La liberté c'est la possibilité d'être et non
l'obligation d'être*

R.MAGRITTE

Sommaire

Sommaire.....	1
INTRODUCTION.....	3
Partie 1 ORIGINE ET PROJET ASSOCIATIF	4
1. Historique, évolution, activité de l'IFTS	4
2. Une nouvelle structure depuis 2003	5
3. Le projet associatif	5
4. Buts et activités	6
Partie 2 LE CONTEXTE SOCIAL, L'ACTION SOCIALE ET LES PRATIQUES D'INTERVENTION, LES FORMATIONS SOCIALES.....	8
1. Une nouvelle question sociale.....	8
2. Les formations sociales	12
2.1. Des métiers en évolution.....	12
2.2. Les politiques sociales : une déclinaison en grandes missions.....	13
2.3. Pour les professionnels des compétences nouvelles à acquérir	14
2.4. Des formations renouvelées	14
2.5. Les évolutions de l'appareil de formation et de l'architecture des diplômes	15
3. Notre cadre de référence	15
3.1. Une double référence : le Conseil régional et l'Etat.....	16
3.2. Formation tout au long de la vie.....	17
3.3. Les orientations pour les formations sociales	17
3.3.1. Orientations pour les formations sociales 2011-2013	17
3.3.2. Unaforis: Un projet pour les formations sociales.....	18
3.4. Nos partenariats et adhésions	19
3.4.1. Coopération avec les autres centres de formation en travail social.....	19
3.4.2. Coopération avec l'université	22
3.4.3. Coopérations diverses	22
3.4.4. Adhésion à des associations européennes	23
Partie 3 PRINCIPES ET ORIENTATIONS DU PROJET D'ETABLISSEMENT	25
1. Structurer le projet d'établissement.....	26
2. Fonder la pédagogie sur l'éc(h)o-formation.....	28
3. Favoriser la promotion sociale des intervenants sociaux et les parcours de formation tout au long de la vie.	29
3.1. Développer des actions de formation continue des professionnels.....	29
3.1.1. Diversifier les formes et les modalités d'interventions	30
3.1.2. Développer la recherche action	30
3.1.3. Mobiliser autour de la formation continue. L'articuler avec les formations initiales. 31	
3.2. Favoriser la personnalisation des parcours de formation.....	31
4. Promouvoir le développement durable.	33

4.1.	Les principes du développement durable et l'intervention sociale.....	33
4.2.	Une organisation éco citoyenne.	34
5.	Élaborer une architecture des formations répondant à la complexité des enjeux sociaux, au processus de Bologne, articulée autour d'un socle commun et des identités professionnelles spécifiques.....	34
5.1.	Intégrer la dimension européenne.....	35
5.2.	Structurer des parcours communs.....	35
5.3.	...et des transversalités.....	36
5.4.	Mettre en œuvre l'éc(h)o formation.....	36
5.4.1.	L'alternance intégrative.....	36
5.4.2.	Séminaires intégratifs.....	38
5.4.3.	L'accompagnement pédagogique personnalisé.....	39
6.	Promouvoir l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations.....	39
6.1.	Favoriser la réussite des étudiants par une meilleure prise en compte de leur situation sociale et de santé.....	39
6.2.	Intégrer la démarche H+.....	40
Partie 4 ORGANISATION - RESSOURCES.....		41
1.	Les instances de l'IFTS.....	41
1.1.	Instance à visée politique :.....	41
1.1.1.	Le Conseil Technique et Pédagogique :.....	41
1.2.	Instances à visée pédagogique : Les Conseils Pédagogiques.....	41
1.3.	Instances fonctionnelles.....	42
1.3.1.	Instance Décisionnelle Inter-filière (IDI).....	43
1.3.2.	Agora des personnes en formation.....	43
1.3.3.	Conférence Annuelle des Vacataires et des prestataires.....	44
2.	Ressources.....	44
2.1.	Ressources humaines.....	44
2.2.	Ressources financières.....	46
2.3.	Ressources matérielles et pédagogiques.....	47
CONCLUSION: EVALUATION, ACTUALISATION.....		48

INTRODUCTION

Les transformations législatives et réglementaires récentes et à venir, rapides et nombreuses, nous amènent à réactualiser notre projet associatif et d'établissement afin d'intégrer plus encore la formation professionnelle tout au long de la vie, les effets de la décentralisation, les réformes des formations sociales et les perspectives ouvertes par les orientations nationales pour les formations sociales. Cette actualisation se construit en cohérence avec le projet pour les formations sociales porté par Unaforis.

Dans un premier temps, les origines de l'IFTS, histoire fondatrice du projet d'aujourd'hui, seront rappelées ainsi que l'ensemble des activités proposées par l'institut. Le Projet Associatif, rénové suite au travail des membres du Conseil d'Administration, est ensuite présenté. Il est l'expression politique de l'association, garante du Projet d'Etablissement.

Nous avons souhaité, dans la seconde partie, insister sur l'évolution du contexte sociétal et celui des politiques sociales qui viennent questionner les modes d'intervention du travail social et donc des formations sociales.

Les principes et orientations du nouveau Projet d'Etablissement, explicités dans la troisième partie du document, en dessinent les contours structurants et fondateurs et sont le résultat du travail d'élaboration collective de l'ensemble des professionnels de l'IFTS avec l'équipe de direction suite aux grandes orientations retenues par l'association.

Enfin, il en a logiquement découlé la nécessité d'adapter les instances existantes de l'IFTS, de re préciser les ressources à disposition du Projet d'Etablissement actualisé, et de définir la méthodologie d'évaluation de sa mise en œuvre et de son impact sur la qualité et la pertinence des formations délivrées.

1. Historique, évolution, activité de l'IFTS

Une histoire issue de la guerre.

L'Association Nationale des Communautés Educatives (ANCE) est née en 1949, c'est la section française de la fédération internationale des communautés d'enfants, fille de l'Unesco.

De nombreuses communautés éducatives ont recueilli pendant la guerre des enfants victimes, orphelins, juifs...

Les premières Communautés étaient de qualité mais peu nombreuses et sans finances, elles accueillaient des enfants dits « cas sociaux » originaires de familles disparues ou déficientes.

Peu à peu, d'autres communautés vont se former pour assurer la rééducation et l'insertion sociale d'enfants et d'adolescents présentant divers handicaps et difficultés qui nécessitaient des interventions ne pouvant être dispensées dans des collectivités éducatives ordinaires.

Les communautés sont fondées sur la démocratie, la responsabilité, la liberté, la formation de futurs citoyens selon des méthodes dites de pédagogie active, (expériences pédagogiques de Freinet, des CEMEA...).

Les éducateurs d'alors sont repérés dans les stages organisés par les CEMEA.

L'ANCE est un mouvement d'éducation populaire, laïc, sa visée est démocratique, il s'agit de réconcilier individus et communautés. Elle va accompagner la création des associations gestionnaires d'établissements (800 en 1975).

Les **principes soutenus par l'ANCE : prévention, formation, internat.**

A cet effet, elle va aider à la construction d'établissements, développer du soutien technique et juridique, créer des commissions de réflexion pédagogique, des journées d'études et de la formation.

C'est en **1965**, avant la création du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé qu'elle décidera d'ouvrir une **école nationale qui formera les éducateurs** amenés à travailler dans les établissements adhérents. L'institut se situera à **Echirolles**, l'ANCE avait un projet, la ville des terrains, c'est le compagnonnage noué dans la Résistance entre le Président de l'ANCE et le Maire de la ville qui permettra la réalisation du projet financé par des subventions de la Sécurité Sociale et du Ministère de la Santé.

L'Institut de Formation d'Educateurs Spécialisés, **l'IFES accueillera sa 1ère promotion en 1969.**

Il s'agit de **former 180 éducateurs spécialisés**, majoritairement en cours d'emploi, selon les principes et méthodes pédagogiques soutenus par ANCE, en valorisant l'apprentissage de la vie collective d'où la construction d'un hébergement, la résidence G. Daussy, aujourd'hui disparue.

La formation des **aides médico-psychologiques** ouvrira en 1983 puis en 1990 après l'**intégration de l'école de moniteurs éducateurs gérée par l'Institut Dauphinois d'Education Populaire, l'IFES devient l'IFTS** et s'ouvrira peu à peu à de nombreuses formations du travail social.

2. Une nouvelle structure depuis 2003

L'ANCE va connaître des années difficiles sur un plan économique, ses adhérents se sont au fil du temps structurés et n'ont plus la même attente au regard des services proposés, le projet politique est amoindri dans un contexte qui n'a plus rien à voir avec celui de sa création. Comme de nombreuses structures d'éducation populaire l'ANCE **fermera ses portes en 2003**.

Les principaux employeurs de l'Isère, soutenus par la DRASS et le Conseil général vont alors unir leurs forces pour permettre à l'IFTS de maintenir son activité de formation sur le département de l'Isère. Une **nouvelle association est créée qui reprendra la gestion de l'Institut au 1^{er} novembre 2003**.

3. Le projet associatif

Les **adhérents** de l'association pour le développement de l'IFTS sont fortement **ancrés dans les réalités du secteur social et médico-social** s'agissant principalement de personnes morales en charge de ces questions. Les personnes qualifiées, membres du Conseil administration le sont au titre d'un engagement personnel et bénévole du fait de leur intérêt pour les questions sociales et la formation. Cette **volonté de fonder l'association sur l'engagement des employeurs du secteur a été affirmée dès la création**.

L'IFTS a opté pour un **statut associatif**, se reconnaissant pleinement dans le **champ de l'économie sociale et solidaire et de ses valeurs**.

Le **projet politique** de notre association, au-delà de ses **valeurs humanistes de don et de dignité**, repose sur des valeurs prônant la **promotion sociale, l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et le respect des cultures**.

Il défend la **dimension sociopolitique du travail social**, pour permettre aux personnes accompagnées par les professionnels d'avoir accès à leurs droits fondamentaux, à plus de justice sociale et à la participation aux échanges sociaux qui sont le fondement de la vie en société.

Sa volonté politique est :

✚ D'assumer et de **faire valoir notre rôle associatif** médiateur entre les politiques publiques et l'évolution des populations pour lesquelles nous formons des intervenants sociaux.

✚ De **valoriser le sens de l'intervention sociale** en tension et en adaptation entre l'évolution des besoins des publics et la commande institutionnelle.

- ↵ De **faire de la formation un temps d'ouverture au monde** en référence aux cultures et aux métiers, à l'expérimentation et aux échanges nationaux et internationaux.
- ↵ D'**accompagner les étudiants vers un métier dans un projet de vie professionnelle** en portant attention à toutes les étapes de sa construction dans le processus de la formation.

L'association réaffirme :

- ↵ Que **la formation doit** continuer à **s'inscrire dans l'alternance** et **être co-construite avec les employeurs** de travailleurs sociaux en référence à la notion d'ec(h)o formation.
- ↵ Que **son organisation est un espace démocratique** où coopèrent des bénévoles, des salariés et des étudiants avec des partenaires employeurs et institutionnels :
 - ainsi, le projet d'établissement travaillé par les salariés (direction, formateurs, administratifs) s'inscrit dans le projet politique et participe à sa mise en œuvre en illustrant notamment sa réactivité et ses capacités d'innover,
 - les étudiants peuvent y investir des espaces de représentation et d'expression contribuant à la construction de leur identité professionnelle et citoyenne.
- ↵ Qu'elle **s'engage à favoriser la formation professionnelle de ses propres salariés** et à **soutenir les travaux de recherche** en particulier dans les domaines de l'intervention sociale et de l'action sociale.

Enfin, l'association poursuit son engagement avec les acteurs locaux pour tout ce qui concerne les besoins de formation repérés sur les territoires et elle confirme son engagement, au sein des réseaux nationaux, et régionaux pour l'élaboration d'un projet régional de la formation des travailleurs sociaux.

L'association souhaite adapter en permanence les formations aux évolutions des contextes et des pratiques d'intervention.

4. Buts et activités

L'association pour le développement de l'Institut de Formation de Travailleurs Sociaux (IFTS) a pour objet :

- ↵ D'assurer la formation initiale, continue et supérieure des personnels intervenant dans le champ social et médico-social.
- ↵ D'être un centre ressource en vue de contribuer à l'animation du milieu professionnel.
- ↵ De développer tout type d'action visant à l'adaptation et à l'amélioration de la qualité des réponses sociales.
- ↵ De participer et conduire des recherches dans le domaine de l'action sociale.

Aujourd'hui l'IFTS propose :

- ↵ **7 formations conduisant à l'obtention d'un Diplôme d'Etat** : Assistant familial ; Aide médico-psychologique ; Auxiliaire de vie sociale ; Moniteur éducateur ; Educateur spécialisé ; Educateur de jeunes enfants ; Assistant de service social.
- ↵ **2 formations conduisant à l'obtention d'un certificat d'aptitude** délivré par l'Etat : Encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale ; Directeur d'établissement et de

service d'intervention sociale en double formation avec le master « Evaluation et management des politiques sociales, de santé et du vieillissement » de l'UPMF.

✦ Des **formations qualifiantes** : surveillant de nuit ; maîtresse de maison ; tuteur référent ; assistant de soins en gérontologie ; mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

✦ Des actions de **formation continue** qui peuvent se construire à la demande des employeurs ; des conférences ; des journées d'études.

✦ Des **études et accompagnements de recherche action**.

✦ Dans le cadre d'AVAETSS dont il est membre fondateur : de l'**information**, du **conseil** et de l'**accompagnement pour la validation des acquis de l'expérience**, à chacune des étapes du parcours VAE, sur demande individuelle ou collective, du candidat ou de l'employeur.

✦ Des **parcours de formation personnalisés** pour ceux qui n'ont pas validé tous les domaines de compétence leur permettant d'obtenir un diplôme par la voie de la VAE.

Partie 2 LE CONTEXTE SOCIAL, L'ACTION SOCIALE ET LES PRATIQUES D'INTERVENTION, LES FORMATIONS SOCIALES

La question des modes d'intervention du travail social et donc des formations, nécessite de préciser notre approche des évolutions du contexte sociétal et des politiques sociales qui les conditionnent.

1. Une nouvelle question sociale

Le principal acquis de l'**État Providence**, résidait dans l'octroi de droits sociaux, qui inséraient l'individu dans un système de protections collectives et d'assurances sociales, émanation et soutien du développement de la société industrielle. Il s'agissait alors d'assurer une continuité des revenus pour les personnes face aux aléas de la vie dans une période où s'étiolaient les solidarités locales et familiales. Politiques sociales et politiques économiques se renforçaient mutuellement. C'est à cette période que se sont développées les professions sanitaires et sociales. **Les politiques sociales étaient dirigées vers des catégories de populations cibles et la réponse sociale était principalement articulée autour de la création d'allocations, d'équipements et services collectifs.**

Nous ne sommes plus dans une société industrielle.

Dans la **société post-industrielle**¹, **les transformations du monde du travail constituent l'épicentre de la question sociale** : la mondialisation des échanges, la massification de la pauvreté, l'institutionnalisation du statut de « Précarité » mettent à mal la cohésion sociale en parallèle de la structuration d'une société d'individus².

Ce nouveau contexte implique une gestion dynamique des parcours et de la diversité des âges au travail contrairement à la gestion par l'âge qui a prévalu dans la société industrielle et opérait par segmentation des âges³. C'est la fin d'un modèle linéaire, fait de certitudes. **La fragmentation de la carrière professionnelle entrecoupée de période d'inactivité, de formation est génératrice d'insécurité.** Depuis la fin du 19^{ème} et le début du 20^{ème} siècle, le lien de subordination au travail mais au-delà dans les rapports individus/société, apportait en échange la protection et la solidarité. Or dans la société post-industrielle qualifiée par la flexibilité comment assurer la sécurité ?

Le développement de la formation tout au long de la vie trouve son ancrage et prend tout son sens dans ce contexte.

La nouvelle question sociale est aussi « ...une nouvelle question *urbaine*, une nouvelle question *familiale*, une nouvelle question *éducative*, voire pour certains, une nouvelle question *raciale*... »⁴ et nous pouvons ajouter une nouvelle question **culturelle** dans une société diversifiée, marquée par le développement rapide des nouvelles technologies.

¹ Cohen Daniel, *Trois leçons sur la société post – industrielle*. la république des idées, Seuil 2006

² Castel Robert. *La montée des incertitudes : travail, protections, statut de l'individu*. Seuil, 2009.

³ Guillemard, Anne -Marie, *Où va la protection sociale ?* (dir), Presses Universitaires de France (coll. « le Lien social »), 2008.

Guillemard, Anne -Marie. *Les défis du vieillissement. Âge, emploi, retraite : perspectives internationales*, Paris, Armand Colin, 2010.

⁴ Serge Paugam (dir).. *Repenser la solidarité*. PUF janvier 2007.

L'Etat est bousculé dans son périmètre d'intervention par la mondialisation. Ses modes d'intervention sont remis en cause. Les réglementations qui procédaient par grandes catégories de populations cibles ne sont plus opérantes. Il **se transforme en Etat décentralisé. Les politiques sociales sont ancrées sur des territoires d'actions** qui sont devenus les espaces de référence de l'intervention sociale. C'est sur ces territoires que se négocient les mises en œuvre des politiques publiques autour de projets impliquant les différents partenaires, dont les professionnels du travail social. **Ce sont aujourd'hui ces acteurs locaux qui portent les projets et sont responsables de leur réalisation.**

Jusqu'aux années 80, l'Etat avait structuré peu à peu un référentiel d'action sociale globale. La **décentralisation**, jouée en 2 actes, puis la **révision générale des politiques publiques**, ont entraîné de profondes restructurations et **généralisé des systèmes d'action complexe**.⁵ **Partenariat et transversalité** tendent ainsi à remplacer la pyramide hiérarchique des administrations classiques.

Le système de protection sociale « assurantiel » étant impuissant pour assurer à tous un revenu de remplacement et insuffisant pour lutter contre la pauvreté, sont apparus de nouveaux dispositifs d'assistance. **Le modèle de l'insertion émerge en 1981** (Bertrand Schwartz, rapport « L'insertion professionnelle et sociale des jeunes »).

Le modèle de l'insertion articule contrat et droit, il va se développer avec la promulgation de la loi du 1^{er} décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion. Il sera conforté par la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, texte qui prend en compte la multiformité de l'exclusion, met en jeu la mobilisation des citoyens, le développement de nouvelles pratiques et fait une place importante au droit et à l'accès aux droits fondamentaux.

La **lutte contre les exclusions** devient une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation, d'où un **nouveau référentiel de l'action publique**, avec des interventions publiques de plus en plus à dimension sociale⁶. C'est un élargissement de la sphère de l'action sociale aux politiques sectorielles : emploi, logement, éducation...

Le **modèle de l'insertion** recourt à l'**individualisation des situations**. L'accompagnement social personnalisé devient peu à peu l'axiome de base de toutes les politiques publiques.

Les politiques sociales, en plaçant au centre un objectif d'insertion, ont modifié la perspective de l'intervention sociale : « *face à l'exclusion, l'objectif de l'action publique n'est plus l'intégration – soit la recherche de conformité à une norme sociale – mais l'insertion, ce processus par lequel le collectif se met au service de l'individu, lui délivre le mode d'emploi de la société pour lui permettre de réaliser son projet, dès lors qu'il ne peut plus lui apporter le passeport nécessaire pour occuper un emploi dans la société* » J. Donzelot et Ph. Estébé (1993).

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale va introduire les notions d'**évaluation** pour les structures et renforcer les **droits des usagers**. Elle définit les droits fondamentaux des personnes et inclut la participation de l'utilisateur et de son entourage à la conception et à la mise en œuvre de sa prise en charge. Le contrat est l'une des modalités d'exercice de ces droits.

⁵ Borgetto Michel (dir), Chauvière Michel (dir), *Qui gouverne le social ?* Dalloz, 2008.

⁶ Ballain René (dir.), Glasman Dominique (dir.), Raymond Rolan (dir.), *Entre protection et compassion : des politiques publiques travaillées par la question sociale (1980-2005)* PUG, 2005.

Le contrat est formalisé, souvent obligatoire.

Ceci conduit à faire évoluer le travail social vers un instrument de mise en œuvre des dispositifs légaux issus des réformes des politiques sociales, au détriment de l'accompagnement et de l'évaluation tout en renforçant les procédures de contrôle.

Cette **évolution des politiques sociales contribue également à modifier la pratique** des travailleurs sociaux qui doivent **articuler approche individuelle et approche collective** afin d'accroître l'efficacité au niveau de la personne et de la société.

La stratégie de l'activation des dépenses passives et la logique de la contrepartie sont en voie de recomposer les modalités d'exercice de l'action publique.

Au-delà de la volonté de contenir les dépenses sociales, l'institutionnalisation d'un marché du travail précaire, avec des salaires d'un niveau proche du RMI, a produit un ressentiment de ceux qui travaillaient et une modification des représentations sociales. C'est une rupture autour du consensus de l'insertion. **La création du RMA puis celle du RSA s'inscrivent dans une logique d'activation, d'incitation à reprendre une activité, en faisant de la responsabilité individuelle et de l'autonomie une norme** (il en va de même dans d'autres politiques publiques comme l'éducation par exemple) C'est le retour à une société naturaliste.

Le passage d'une logique de contrat à une logique de la contrepartie, transfère à l'individu une part de responsabilité. La dérive est que ceci peut conduire à sur-responsabiliser, à culpabiliser les plus démunis, souvent en incapacité de faire face à ces exigences. Michel Autès⁷ « *on passe d'une logique de la dette, la logique des secours publics ... que l'État social a orchestré pendant un siècle et demi, à une logique où il appartient à l'individu de faire la preuve de son appartenance à la société. Le lien social devient un projet individuel* ». **L'utilisateur doit coopérer, être actif, construire sa vie et produire son avenir au travers de projets.**

La norme, c'est l'autonomie. On n'est pas responsable de l'origine de sa situation mais on est responsable de la mise en œuvre des solutions⁸.

L'utilisateur est de fait contraint à l'autonomie, contrainte qui s'impose à tous mais contrainte particulière pour les individus en situation de précarité, de vulnérabilité sociale. **La société est traversée dans son ensemble par une injonction à l'autonomie.**

Dans les évolutions du contexte, il est inévitable de prendre en compte les **bouleversements législatifs récents qui ont modifié les principes d'action de la politique publique** construits au cours du XX^{ème} siècle. La production de textes législatifs en dix ans est largement supérieure à celle de la dernière moitié du XX^{ème} siècle.

Jean Yves Barreyre⁹ qualifie ces bouleversements de **Révolution Douce**, dans la mesure où un assez large consensus d'une nécessité de changement s'est dégagé autour de constats partagés sur l'inadéquation du modèle d'organisation des politiques publiques hérité du XX^{ème} siècle : déséquilibre actifs/inactifs, transformations des modes de travail, précarité de l'emploi, crise des institutions, enchevêtrement des types de difficultés dans le cadre d'une économie mondialisée.

⁷ AUTES Michel, « Vers de nouvelles régulations politiques de la question sociale », *Déviance et Société*, 2002/2 Vol. 26, p. 183-193.

⁸ ASTIER Isabelle, *Les nouvelles règles du social*, PUF, 2007. - 200 p.

⁹ BARREYRE Jean-Yves, *Vie Sociale* n°4. 2010 « les implicites d'une révolution douce ».

Les textes de lois produits par les exécutifs successifs ont en quelque sorte sommé les élus de réagir face à l'urgence des transformations nécessaires, mais sans imaginer les conséquences sociales, organisationnelles et professionnelles que ces changements radicaux allaient produire.

La société civile, à travers les associations et les fédérations, a été largement associée à l'élaboration de ces textes (lois du 2 janvier 2002, de mars 2002 (droit des malades), du 11 février 2005 (citoyenneté des personnes handicapées), de mars 2007 (protection de l'enfance) et de 2009 (HPST)).

Cependant, **si cet ensemble de textes a bouleversé le cadre de l'action sociale et sanitaire, l'organisation concrète des politiques sanitaires et sociales n'a quasiment pas été modifiée.** Comme le dit J.Y. Barreyre, « *tout est comme avant mais tout a changé et tout changera encore...* ». Dans ce contexte paradoxal, les directeurs doivent résoudre tous les jours la quadrature du cercle et les professionnels sont dans une incertitude quotidienne qui produit plus de perplexité que d'innovation. {...} « *Or chacun sait que nul ne change sans projet ou, pour le moins, sans assurance du trajet. Nul ne change par injonction. Notamment en matière d'action sociale, l'intervention, ses mode, ses formes, ses buts, ses articulations, bref sa cohérence, ne deviennent réalité que si les acteurs qui la mettent en œuvre se les approprient, leur donnent sens* ».

Cette évolution législative se double du développement du « **Nouveau Management Public** ». C'est à dire l'extension des dispositifs de management à tous les domaines de la vie sociale (nommé managérialisme « système de description, d'explication et d'interprétation du monde à partir des catégories de la gestion »).

Il est caractérisé par **3 éléments** : la notion de **performance** ; la **rationalité instrumentale** et le **développement des dispositifs et de techniques sociales**. Depuis vingt ans, les dispositifs de gestion s'imposent tant dans le secteur public qu'associatif avec comme référence le modèle de l'entreprise privée. Ce changement impacte fortement les structures et les associations.

Dans ce modèle de la « nouvelle gestion publique », quelles sont les **conséquences pour l'exercice du travail social ?**

Celui-ci est bousculé sur le plan de ses valeurs fondatrices, de son éthique, de sa déontologie.

Comment viser la participation des usagers, des populations les plus vulnérables en particulier, et l'accompagnement social au regard des notions de performance, de rationalisation, de quantification ?

Certains parlent de « travail social palliatif », modèle qui viendrait s'opposer au travail social à visée émancipatrice.

Les changements du contexte impactent fondamentalement les formations sociales.

2. Les formations sociales

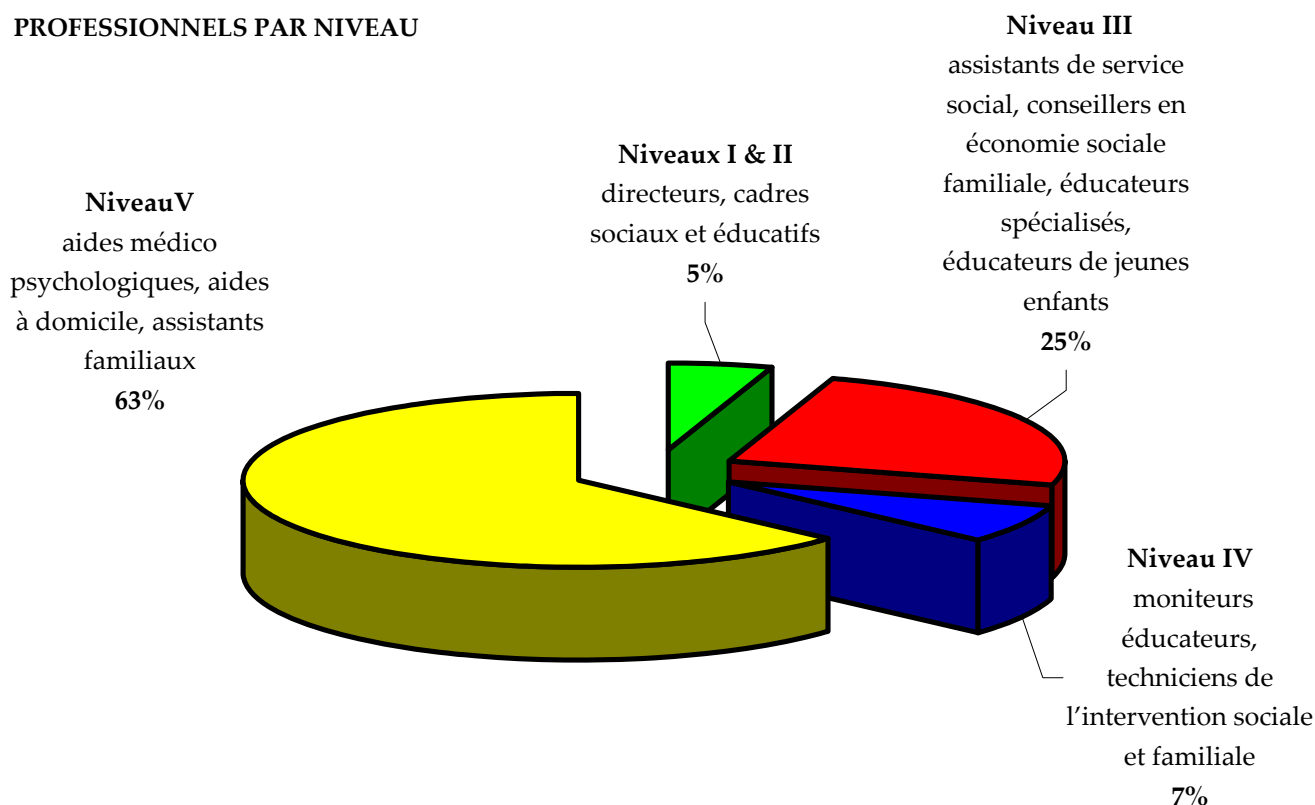
Les formations sociales diplômantes sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles « Art. L. 451-1. - Les formations sociales contribuent à la qualification et à la promotion des professionnels et des personnels salariés et non-salariés engagés dans la lutte contre les exclusions et contre la maltraitance, dans la prévention et la compensation de la perte d'autonomie, des handicaps ou des inadaptations et dans la promotion de la cohésion sociale et du développement social ».

Pour s'adapter aux évolutions des contextes, les **branches professionnelles** ou l'**Etat labellisent un certain nombre de formations continues** et les **centres de formation proposent des actions** en réponse à des appels d'offre, en co élaboration avec des employeurs ou à leur propre initiative.

2.1. Des métiers en évolution

Ces dernières années, on note une **augmentation très significative de tous les diplômés** et une **prédominance du développement des métiers de niveau V** (aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale). La prédominance des niveaux V sur le graphisme suivant s'explique par la création récente du diplôme d'Assistant Familial et par l'émergence croissante de besoins en professionnels, aides médico-psychologiques ou auxiliaires de vie sociale, sur le champ de la gérontologie et du handicap.

PROFESSIONNELS PAR NIVEAU



Source LES ACTIVITES ET LES METIERS DU SECTEUR SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET PETITE ENFANCE, données août 2008. Document réalisé sous la coordination de la Direction générale de l'action sociale, avec le concours de Pôle Emploi, les représentants des organisations professionnelles du secteur et des fédérations d'établissements de formation en travail social, juillet 2009.

2.2. Les politiques sociales : une déclinaison en grandes missions

Problématiques sociales et politiques sociales constituent des champs de pratiques sociales qui peuvent circonscrire une déclinaison en champs d'intervention sociale :

↳ Dépendance et perte d'Autonomie

Ce champ concerne principalement les problématiques du handicap et du vieillissement, qui sont en interrelations constantes avec l'approche paramédicale. Les enjeux sont à la fois quantitatifs (démographie, déficits des budgets de protection sociale) et qualitatifs (accréditation fondée notamment sur la qualification des personnels). Sont apparus des opérateurs du secteur marchand et la solvabilité des besoins est de façon croissante assurée directement à l'individu et non pas au travers d'une socialisation de la demande qui traditionnellement conduisait à la création de services. La contribution des personnes instaure de ce fait une relation économique tangible et immédiate. Ceci entraîne une réponse « socle » centrée uniquement sur les besoins vitaux, quant aux attentes plus existentielles, elles ne trouvent leurs réponses qu'à travers la capacité financière des publics concernés.

↳ Enfance et famille

Ce champ d'intervention mixte est au carrefour du médico-social et du social, de la prévention, de l'aide sociale et du curatif. Il concerne la protection de l'enfance, les politiques en direction des familles vulnérables, la petite enfance, la promotion de la santé maternelle et infantile.

↳ Exclusion et insertion

Ce champ est hétérogène, essentiellement constitué sur des missions transversales à diverses populations, dans une approche héritée des années 80. Il est « habité » par des diplômés de secteurs très divers. Le développement de compétences thématiques (logement, santé, emploi...) est aussi important que le développement de compétences génériques d'aide à la personne.

↳ Développement local territorial

D'émergence récente, il oblige à une synergie entre professionnels, population et responsables politiques. Sur ce champ interviennent de nombreux professionnels qui ne sont pas issus directement des formations en travail social. Ses référentiels de connaissance et de compétence se sont constitués progressivement, de façon empirique.

La notion de territoire et ses déclinaisons (développement, politiques publiques) s'introduit définitivement et officiellement dans les référentiels de formation à l'occasion des réformes, particulièrement pour les diplômés de niveau III.

En conclusion, il existe une **intrication forte entre les politiques publiques d'action sociale et le système de qualification professionnelle**, les professions sont « réglementées » compte tenu de la vulnérabilité des populations auprès desquelles elles vont agir. Pour autant, **la mise en œuvre d'un accompagnement social individuel ou collectif, segmenté par problématiques amène à une technicisation, une profusion de qualifications** de tous niveaux et une **inflation de l'offre de formation**.

2.3. Pour les professionnels des compétences nouvelles à acquérir

Le **travail social** est fondé sur des **références éthique et déontologique**, le cœur de son action est le travail **relationnel** mais l'élargissement des contours du social, l'évolution des politiques publiques, la transformation du système politique ou administratif nécessitent **d'être en capacité de prendre en compte des données** comme :

- ↔ Les modèles de l'intervention sociale collective (ISIC).
- ↔ La participation des usagers, des habitants.
- ↔ L'évaluation.
- ↔ Le droit des usagers.
- ↔ La notion de territoire.
- ↔ Le partenariat et le travail en réseau.
- ↔ L'ingénierie et l'encadrement dans les organisations. Etc.

2.4. Des formations rénovées

Les réformes engagées depuis 2004, sont structurées par la logique des compétences et la mise en place des sites qualifiants. Suite à la **loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002**, il y a une diversification des voies d'accès à la qualification en particulier celle de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Depuis 2004, l'ensemble des diplômes a été réformé pour permettre l'accès à la certification, en particulier, par la voie de la VAE.

Les pratiques autour de la VAE ont renversé la manière d'appréhender la qualification, faisant découler la certification d'un référentiel basé sur l'emploi puis sur le contexte, les activités, les compétences, la certification et en dernier lieu la formation. Cette entrée par l'emploi et la compétence modifie profondément la logique antérieure. Il s'agit d'un changement de modèle de références.

Les réformes réaffirment la **persistance des métiers** : le « cœur » de métier et affirment l'existence de **compétences communes**.

Pour toutes les formations, le pivot structurant est l'alternance. Les réformes confirment, voire renforcent le principe de l'alternance intégrative (équité en temps EFTS/stage) ce qui donne un rôle accru aux professionnels et aux employeurs.

Une organisation nouvelle, apprenante : le **site qualifiant**, espace de formation et de transformation des étudiants.

« Une organisation professionnalisante, tant de la pratique professionnelle que de l'acquisition de savoirs et de connaissances complémentaires »

Les collectifs de travail ont une place centrale pour préparer à la pluri-professionnalité.

L'encadrement prend une place croissante dans le processus de production des compétences professionnelles.

La nécessité d'un lien permanent et actualisé entre centres de formation en travail social, employeurs, professionnels et étudiants devient un incontournable.

2.5. Les évolutions de l'appareil de formation et de l'architecture des diplômes

De 2001 à 2005, la **planification** était faite **par l'Etat**, elle a conduit à la création de nombreuses places de formation et à compter de 2004 aux réformes successives de l'ensemble des diplômes en vue d'intégrer les dispositions de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 qui multiplie les voies d'accès à la qualification (fin de l'unité de temps et d'action de la formation).

En **janvier 2005**, un changement essentiel s'est produit avec la **décentralisation**. Des compétences importantes ont été transférées aux Conseils régionaux, en matière de formations sociales sur le plan de la structuration de l'appareil de formation, de l'analyse des besoins, de l'aide aux étudiants et du financement des formations.

L'Etat, restant garant des diplômes et du contrôle de la qualité des enseignements, n'a plus de rôle de régulateur quant à l'offre de formation.

Entre 2007 et 2009, nous avons assisté à un tournant où après avoir été un compromis organisé entre l'Etat, les écoles et les corporations professionnelles, la **politique de qualification** est devenue désormais un **compromis** institué **entre l'Etat, les Régions et les employeurs**, l'emploi étant la préoccupation première. C'est donc une **approche** nouvelle **par la compétence** qui voit le jour. Aujourd'hui, de nouvelles **orientations** pour les **formations sociales 2011-2013** sont énoncées et publiées par l'Etat.

✚ **Trois tendances importantes sont à prendre en compte :**

1 L'harmonisation irréversible des systèmes de formation européens avec la mise en œuvre du protocole de Bologne et de la nouvelle architecture des formations qui en découlent (Bachelor - Master - Doctorat, mise en ECTS¹⁰, « semestrialisation », modularisation, standards de qualité).

2 La concentration des opérateurs en vue d'obtenir des tailles critiques et de faire face à la concurrence : pôles ressources VAE, pôles ressources recherche, groupements de coopération des IFSI suite à la réforme (universitarisation) des études d'infirmiers(ères), pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

3 L'intégration de la formation tout au long de la vie (FTLV), d'où une imbrication de plus en plus forte des différents systèmes de formation (initiale, continue...) et des différentes voies d'accès aux diplômes qui impactent l'architecture de ces diplômes et des dispositifs de formation.

3. Notre cadre de référence

L'IFTS participe au service public de la formation (Article 52 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 17 août 2004). Il agit dans un cadre de références profondément bouleversé ces dernières années, du fait des modifications législatives et

¹⁰ ECTS (*European Credits Transfer System*) Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits.

réglementaires, notamment la décentralisation et la Révision Générale des Politiques Publiques qui ont des conséquences sur les acteurs de l'emploi et de la formation.

Son action est au cœur d'un **système complexe d'acteurs**, parfois en tension entre eux, comme le montre le schéma ci-après.



3.1. Une double référence : le Conseil régional et l'Etat

La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a transféré des compétences en matière de formation sociale aux Conseils régionaux.

Ils agrément et financent les centres de formation de travailleurs sociaux et attribuent les aides aux étudiants.

L'IFTS participe activement aux groupes de travail initié par le Conseil régional. Le directeur général adjoint, au titre d'Aforts, est membre de la commission H+ qui attribue le label aux organismes de formation.

L'Etat délivre les diplômes, définit les contenus des formations, autorise les formations sur la base d'une déclaration préalable et assure l'évaluation de la qualité des enseignements.

Les responsables de centre d'activité de l'IFTS entretiennent des contacts étroits avec la DRJSCS quant à l'organisation et au contenu des certifications.

3.2. Formation tout au long de la vie

La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle, réforme le système français de formation professionnelle continue. L'**objectif** essentiel est de répondre aux besoins de **sécurisation des parcours professionnels**, en particulier, pour les demandeurs d'emploi et les salariés les moins qualifiés.

Le système de formation doit être en mesure de répondre aux personnes à n'importe quel moment. Les **frontières entre formation initiale et formation continue** sont de plus en plus **perméables**, d'où une **mixité des statuts des personnes en formation**.

Le financement des formations initiales par le Conseil régional se réalise sous forme de subvention et nous sommes amenés à mobiliser d'autres dispositifs régionaux : formation continue, apprentissage, ainsi que des dispositifs diversifiés comme ceux proposés par pôle emploi, les OPCA...

Dans ce contexte, se pose la question du pilotage du développement des formations sociales.

Cette loi, oblige la **Région** et l'**Etat** à cosigner d'ici juin 2011 un **Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle**. Ce contrat doit permettre de **coordonner les acteurs** régionaux impliqués dans la formation professionnelle des jeunes et des adultes. Etat et Région vont s'accorder sur des **objectifs communs contractualisés**. Nous devons, à travers notre réseau de représentation, veiller à ce que les formations sociales soient prises en compte dans la dynamique du Comité de Coordination Régional de Développement des Formations professionnelles.

Enfin, la notion de formation tout au long de la vie nous amène à **renforcer nos relations de coopération avec les employeurs**.

3.3. Les orientations pour les formations sociales

Nous aborderons les perspectives à venir, au travers du projet d'orientations pour les formations sociales 2011-2013 porté par l'Etat et du projet pour les formations sociales élaboré par UNAFORIS.

3.3.1. Orientations pour les formations sociales 2011-2013

Fin 2009, est engagée une démarche d'actualisation des orientations 2007-2009 tenant compte des responsabilités confiées aux Régions. Le **processus** fait l'objet d'un **co-pilotage par la Direction Générale de la Cohésion Sociale et l'Association des Régions de France**.

La première conférence nationale des formations sociales a été organisée en octobre 2011.

« Soutenues par une ambition commune de l'Etat, des Régions, des partenaires sociaux et des acteurs des formations sociales, ces orientations visent à renforcer la qualité du travail social par l'adaptation des qualifications à l'évolution des problématiques sociales et notamment des mutations économiques et sociales, de la modernisation de l'action publique, de l'évolution des

*organisations de l'action sociale, tout en consolidant l'implication et le sens des valeurs qui caractérisent les travailleurs sociaux « acteurs des changements sociaux ».*¹¹

Ces orientations pour l'Etat « ...font partie des instruments de la gouvernance nécessitée par la diversification des centres de décisions ; gouvernance dans laquelle l'Etat s'investit au double titre de sa compétence en matière de politiques sociales et de certifications ».

Pour les acteurs de la formation des travailleurs sociaux ce sont des références proposées.

L'IFTS a pris et prendra en compte ces orientations pour élaborer et mettre en œuvre son projet d'établissement et ses projets pédagogiques.

Il n'y a pas lieu, ce document étant public, d'entrer ici dans le contenu de **ces orientations** qui **s'articulent autour de 4 axes** :

- ✦ **Evolution des emplois - Evolution des compétences.**
- ✦ **Cohérence et lisibilité de l'offre de certification.**
- ✦ **Consolidation et lisibilité de l'organisation de l'offre de formation.**
- ✦ **Gouvernance et pilotage partagé.**

3.3.2. Unaforis: Un projet pour les formations sociales

L'IFTS adhère et participe activement aux travaux de l'**AFORTS** (Association Française des Organismes de formation et de Recherche en Travail Social). C'est une association nationale constituée d'associations, d'établissements publics, d'organismes de l'économie sociale, qui dispensent des formations aux professions sociales et aux métiers de l'animation.

En décembre 2008, l'AFORTS et le GNI (Groupement National des Instituts régionaux du travail social) ont créé **une fédération UNAFORIS**. Le processus est engagé pour qu'en 2011, un réseau unique de représentation, UNAFORIS, existe.

UNAFORIS représente :

- ✦ 170 établissements de formation en travail social implantés dans 26 régions.
- ✦ 3 000 emplois permanents.
- ✦ 50 000 étudiants accueillis dans les dispositifs de formation initiale.
- ✦ 30 000 étudiants en formation supérieure.
- ✦ 70 000 stagiaires accueillis en formation professionnelle continue.

UNAFORIS inscrit ses réflexions dans une dimension nationale et européenne, et entretient des relations privilégiées et des collaborations permanentes avec l'Etat, dont les Ministères, avec les collectivités territoriales, dont les Conseils régionaux, avec l'Education Nationale, dont les Universités, et avec l'ensemble des branches professionnelles du secteur.

✦ **Les orientations générales de l'UNAFORIS sont :**

- ✦ Faire de l'UNAFORIS un acteur majeur de la professionnalisation des métiers de l'aide à la personne.
- ✦ Élaborer un système d'évaluation interne de la qualité de la formation.
- ✦ Organiser la représentation commune au niveau national et régional.

¹¹ Orientations pour les formations sociales 2011-2013 ; Présentation au CSTS Mars 2011

↪ Accompagner les mutations organisationnelles et professionnelles du système de formation.

↪ Œuvrer à l'inscription de l'appareil de formation dans l'enseignement supérieur professionnel (hors université) avec une référence au modèle des Hautes Ecoles Spécialisées.

L'objectif à terme vise la **création de « Hautes Ecoles Professionnelles pour l'Action Sociale et de Santé » (HEPASS)**, projet retenu par l'Etat dans le cadre des orientations nationales.

La première étape consiste à créer au niveau régional, **des plates-formes territoriales** sur la base de la région, disposant d'un pilotage stratégique et opérationnel, capable d'engager les établissements et sites de formation et de les représenter. Elles assurent les **fonctions** suivantes :

↪ Etre le support d'un « Pôle recherche et d'expertise » de l'animation du secteur social sur le territoire.

↪ Offrir l'ensemble des formations initiales et continues en travail social de façon coordonnée et cohérente sur le territoire et tous les niveaux du V au I.

↪ Permettre la mutualisation de l'ingénierie pédagogique, de personnels (formateurs, personnels administratifs et logistiques), de services communs.

↪ Disposer d'un pôle international (mobilité des étudiants, des formateurs, des professionnels, participation à des programmes européens et internationaux).

L'association pour le développement de l'IFTS a fait le choix de s'inscrire dans le processus de réforme de l'organisation de l'appareil de formation proposé par UNAFORIS. Elle est engagée et active dans le processus de création de la plate-forme régionale Rhône-Alpes des formations sociales.

3.4. Nos partenariats et adhésions

3.4.1. Coopération avec les autres centres de formation en travail social

↪ AVAETSS

L'IFTS est membre fondateur d'AVAETSS, Association pour la Validation des Acquis de l'Expérience du Travail Social et de la Santé, réseau de centres de formation du travail social et de la santé en Rhône-Alpes. L'objectif est de faire de la Validation des Acquis de l'Expérience une voie d'accès aux diplômes du secteur en lien direct avec les pratiques et cultures professionnelles en s'appuyant sur une mutualisation de connaissances et de compétences avec nos adhérents. Cette mutualisation a permis :

- De développer une démarche et une compétence nouvelle et spécifique à la VAE des métiers du travail social et de la santé.
- De construire une offre basée sur une expertise métier en proposant un accompagnement et une réflexion sur la pratique, la posture et l'identité professionnelles.

- Les autres centres adhérents sont les suivants : ARFRIPS, Lyon ; Collège Coopératif Rhône-Alpes, Lyon ; Ecole Santé Social Sud Est, Lyon et Valence ; Institut Saint Laurent, Ecully ; La Maisonnée, Francheville ; Puits de l'Aune Formation Continue, Feurs.

📌 Plate-forme de la recherche en action sociale. Pôle Ressources région Rhône-Alpes

"Dans le champ de l'Action Sociale, de nombreux travaux de recherche ont pour objectifs de comprendre les phénomènes sociaux et d'en expliquer le sens, de faire état des effets des politiques sociales et de discuter de leur pertinence, d'analyser les organisations et les procédures de mise en œuvre des actions. Ces travaux ont pour finalité, par une connaissance rigoureuse et approfondie, d'améliorer le positionnement des institutions, des acteurs et des actions au regard des problématiques sociales et des populations concernées.

Ces connaissances produites ont pour caractéristiques d'être hétérogènes, bien souvent clôturées dans leur lieu de production, méconnues. Il n'en découle pas la création d'un corpus de connaissances accessible à tous, mutualisable par tous..." (charte de la PFRAS).

Fort de ce constat, en Rhône-Alpes, la DRASS a validé un projet de développement et de valorisation de la recherche dans les centres de formation, par la construction d'une plate-forme régionale pour l'articulation des recherches et des pratiques en travail social : la PFRAS. Le pilotage est assuré par le Collège Coopératif Rhône-Alpes. L'IFTS est partie prenante et participe activement aux travaux avec d'autres centres de formation (Institut Saint Laurent, Ecole d'Assistants de Service Social de la Croix-Rouge, Pôle territorial de Formation - PJJ, ARFRIPS, CARREL, Rockefeller, Ecole Santé Social Sud-Est, ARAFDES, ADEA, IREIS) Des établissements, des collectivités territoriales peuvent adhérer à la PFRAS.

Une circulaire de la Direction Générale des Affaires Sociales, du 6 mars 2008, a lancé un appel à projet relatif à la création, au soutien et au développement de pôles ressources "recherche - travail social - intervention sociale - action sociale - formations" au niveau des régions. *"Ces pôles ressources ont vocation à être des points de référence à partir desquels pourront se construire des modes de collaboration entre acteurs, pour organiser la diffusion des connaissances émanant des recherches, la valorisation de l'utilité des résultats et pour stimuler le développement d'activités de recherche."*

La PFRAS a été retenue pour assurer la mission " **pôle-ressources**" de la région.

Les axes prioritaires de travail portés par la PFRAS sont :

- Construire et structurer des articulations institutionnelles entre établissements et services, collectivités territoriales, établissements de formation, universités, laboratoires de recherche.
- Promouvoir et développer les échanges entre chercheurs, formateurs, professionnels, experts, associations, élus, usagers...

Des projets de recherche sont menés à leur terme au sein de la PFRAS.

📌 PRISME, FRAGOLA

- **PRISME** (Promotion et Rationalisation de l'Information Sociale, Médico-Psychologique et Educative), association destinée à faciliter l'accès à

l'information dans le domaine de l'action sociale et éducative. L'association élabore des langages documentaires et des programmes informatiques, elle conduit les études nécessaires au développement ou à la création de systèmes documentaires, elle crée et gère des bases et des banques de données bibliographiques, textuelles, ou factuelles, elle organise le réseau inter institutionnel dans lequel se déroulent les échanges documentaires, elle favorise l'acquisition et le développement des connaissances nécessaires aux utilisateurs.

- **FRAGOLA** : c'est la mise en réseau des Centres de Ressources Documentaires des 8 centres de formation en travail social suivants : *IFTS ; IRTESS ; IREIS ; Institut Saint Laurent ; ADEA ; IRTS Lorraine ; CFEJE*. Fragola, fraisier en italien, fait référence à la notion d'essaimage des réseaux du textile italien, basés sur la cooptation, la connaissance d'un même milieu, la complémentarité. Notre réseau souligne ainsi sa volonté d'une part, de se construire sur un partenariat efficace et pertinent, et d'autre part, de ne pas grandir démesurément, mais "d'essaimer" dès lors que le groupe "sentira" qu'un équilibre est atteint. FRAGOLA c'est la mutualisation du traitement des revues, l'échange de notices, la co-élaboration de dossiers documentaires numériques, la conception d'un portail documentaire sur Internet.

👉 **Groupement des partenaires régionaux pour la formation des tuteurs référents et référents professionnels**

L'IFTS fait partie des fondateurs et participe activement aux activités de formation menées par le groupement dont plusieurs centres de formation de la région sont membres (*ADEA ; ARFRIPS ; CARREL ; IFTS ; Institut Saint Laurent ; IREIS ; Lycée St Michel*). L'Institut Saint Laurent est pilote du groupement qui propose différentes formations :

La formation de tuteurs référents (labellisée par UNIFAF) a comme objectif de professionnaliser la fonction tutorale.

Des actions en direction des sites qualifiants sont labellisées et financées par la DRJSCS Rhône-Alpes dans l'objectif d'accompagner les évolutions induites par l'introduction de la fonction qualifiante des sites de stage. Il s'agit de séances d'information, de formation des référents professionnels, d'actions d'accompagnement intra établissement.

Deux actions de formation pour les référents professionnels (appellation des professionnels assurant le tutorat dans le cadre de la réforme des formations en travail social – financement DRJSCS) d'une durée de 40 heures viennent compléter le dispositif.

👉 **Groupe « jeunes enfants, diversité, formation »**

Ce groupement, constitué par des centres de formation en travail social sur tout le territoire national, a pour objectif de mener des actions de recherche et de réflexion sur la formation des professionnels de l'accueil des familles et de l'éducation des jeunes enfants à l'accueil de la diversité sur les secteurs éducatif, préscolaire et social.

Le groupe de recherche et de réflexion vise les objectifs suivants :

- Approfondir l'analyse des pratiques de formation des professionnels de l'accueil des familles et de l'éducation des jeunes enfants à l'accueil de la diversité des publics et des situations.
- Accompagner et soutenir l'Alliance de Travail dans la Formation et l'Action pour L'Enfance (ATFALE) dans la création et le développement d'un centre de formation aux métiers de la petite enfance au Maroc.
- Accompagner et soutenir la création et le développement de centres de formation de professionnels de l'accueil des familles et de l'éducation des jeunes enfants, en France et dans d'autres pays.
- Produire une réflexion sur les pratiques d'accueil de la diversité dans les établissements et services d'accueil des familles et d'éducation des jeunes enfants, en France et dans d'autres pays.
- Elargir le questionnement à l'ensemble des formations au travail éducatif et social en confrontant leurs conceptions et leurs pratiques pédagogiques.

3.4.2. Coopération avec l'université

Différentes **conventions** lient l'IFTS à l'université.

↪ Convention avec l'université Pierre Mendès France. Il s'agit de mettre en œuvre une double "diplômation" CAFDESI/Master "Vieillesse, sociétés, technologie" spécialité "Evaluation et management des politiques sociales, de santé et du vieillissement".

↪ Convention avec l'Institut d'Etudes Politiques, pour assurer la partie professionnalisation du Master "Politiques publiques et changement social" spécialité "Villes, territoires, solidarités".

↪ Convention annuelle avec l'université Joseph Fourier pour des interventions dans le cadre du diplôme universitaire Santé-Solidarité.

3.4.3. Coopérations diverses

Des conventions effectives sont passées avec :

↪ **Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels.**

L'IFTS comme l'ACEPP travaillent dans le cadre de la formation du personnel des structures petite enfance. Leurs actions peuvent être complémentaires dans un certain nombre de champs d'intervention. Par conséquent, le partenariat est formalisé par une convention afin de mutualiser les compétences et les réseaux.

↪ **Association Européenne de Thérapie Communautaire Intégrative – amis de Quatro Varas.**

L'IFTS participe activement au développement de la thérapie communautaire intégrative, comme outil d'intervention sociale, en assurant les formations et en soutenant les projets de l'association AETCI – AMIS 4 VARAS tant en France qu'au Brésil. Nous sommes l'organisme support de la formation de thérapie communautaire intégrative en Rhône-Alpes. L'association AETCI - AMIS 4 VARAS, quant à elle, collabore aux actions et au

développement de la formation en amenant bénévolement un certain nombre de compétences.

✚ **ALEPH écriture.**

L'IFTS a souhaité s'adjoindre la collaboration d'Aleph écriture pour réaliser des stages sur les écrits professionnels.

✚ **MAIF**

La Maif accompagne les étudiants concernant leurs droits, le périmètre de leurs responsabilités, en tant que citoyens, stagiaires et futurs professionnels. Cet accompagnement commence dès l'admission où elle propose aux candidats un accès gratuit sur le site CAP Concours sur lequel, au-delà de l'aide à la préparation des épreuves d'admission, les futurs candidats trouvent un volet « vie de l'étudiant » ainsi que des fiches métiers. Elle organise des conférences autour de la responsabilité, en direction des étudiants et des professionnels encadrant des stagiaires. Chaque étudiant, lorsqu'il est diplômé, se voit offrir un abonnement à la revue le Sociographe. La Maif soutient l'organisation des journées d'études et colloques de l'IFTS.

✚ **Institut de Formation des Cadres de Santé**

Depuis septembre 2010, l'IFTS développe des liens pédagogiques avec l'IFCS du CHU de Grenoble. L'IFTS accueille des cadres de santé en formation durant leur stage à vocation pédagogique. La première journée d'études des cadres de la santé et du social est en préparation pour l'automne 2011.

✚ **Des projets en cours**

- ATEA

Association Roumaine qui intervient auprès des enfants des rues et propose d'accueillir des étudiants en stage. Cette association soutenue par Grenoble Isère Roumanie, organise de la maraude à l'appartement social, l'accompagnement social de populations qui en Roumanie sont totalement abandonnées par le pouvoir et les politiques publiques.

- EL MOUROUA

Association de Sfax (Tunisie) qui accueille des jeunes enfants (de 0 à 3 ans) polyhandicapés. Elle est en lien avec Le Comité de Coopération Décentralisée de la ville de Grenoble, propose d'accueillir des étudiants éducateurs de jeunes enfants.

3.4.4. Adhésion à des associations européennes

✚ **European Association of Schools of Social Work - EASSW**

EASSW est la branche européenne indépendante de l'IASSW (Association Internationale des Ecoles de Formations de Travailleurs Sociaux, fondée en 1928) qui rassemble à travers toute l'Europe les différentes écoles, universités, institutions et individus concernés par l'éducation et la formation au travail social.

L'Association représente et promeut les intérêts de la formation au travail social au niveau européen, elle contribue aussi au développement universitaire et international du travail social, ainsi qu'à la formation au travail social et propose un forum européen à ses adhérents. Elle développe différentes activités : congrès européen organisé tous les deux ans, séminaires régionaux, assistance aux programmes d'échanges européens, au développement de programmes de formation et de la mise en fonction de nouvelles écoles de formation au travail social (par exemple dans les anciens pays de l'Est, dans la Turquie, dans la Russie et en Azerbaïdjan), au développement de nouveaux réseaux et projets de recherches.

European Early Childhood Education Research Association EECERA

EECERA est une association visant à soutenir et développer la recherche dans l'éducation préscolaire. S'appuyant sur la tradition pédagogique européenne (Pestalozzi, Owen, Foebel, Steiner, Vygotski, Piaget, Malaguzzi, etc...), EECERA vise à encourager l'exploration de nouveaux paradigmes en croisant les recherches universitaires et les approches professionnelles. EECERA est un des acteurs essentiels de la recherche dans le paysage de l'accueil des jeunes enfants qui encourage et soutient les collaborations internationales et des publications à thème à travers des groupes d'intérêts spéciaux (GIS). EECERA organise également une conférence annuelle regroupant de nombreux chercheurs et des professionnels de l'accueil des jeunes enfants.

Partie 3 PRINCIPES ET ORIENTATIONS DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Ce projet est engagé collectivement, du Conseil d'Administration aux salariés de l'IFTS. Les Conseils pédagogiques et les délégués des personnes en formation ont été régulièrement informés, voire associés à certains travaux. C'est à partir de la volonté du Conseil d'Administration et des réflexions des salariés, recueillies lors d'entretiens, que des thématiques ont été identifiées. L'analyse de ces thématiques par le Comité de Pilotage (COFIL) a permis un travail à plusieurs niveaux :

↳ **De l'élaboration des valeurs et des orientations pour le Conseil d'Administration.** Ces valeurs procèdent d'une part, de la volonté d'adhérer aux orientations nationales et constituent le socle commun avec les autres centres de formation en travail social et, d'autre part, d'un choix affirmant l'identité et l'éthique propres de l'Association pour le développement de l'IFTS.

↳ **De la déclinaison opérationnelle de ces valeurs et orientations, pour les salariés constitués en groupe de travail.**

Le comité de pilotage a permis d'articuler et de coordonner les différentes instances et de produire un projet collectif, coopératif associant la prise en compte des orientations nationales et l'expression singulière du projet associatif, en termes de conséquences sur l'organisation et la structuration des formations à l'IFTS.

Ainsi plusieurs principes de structuration permettent d'élaborer une réponse aux contextes développés précédemment et impactant directement les formations des travailleurs sociaux. L'élaboration collective et coopérative, a livré sa moisson réflexive sur la complexité, et l'affirmation de la promotion sociale à travers la formation : loin d'être des contraintes, ces dimensions offrent aujourd'hui la possibilité d'une réponse originale et puissante dans l'affirmation identitaire.

La complexité contextuelle de l'intervention sociale et la mouvance permanente des caractéristiques des publics, de leurs problématiques mais aussi des cadres réglementaires nous posent le défi, de l'actualisation et de l'anticipation d'une certaine forme d'incertitude. **Comment répondre, en termes de formation, à cette variabilité contextuelle et accompagner des parcours de production de compétences en synergie avec la réalité de l'intervention sociale ?**

Les formations en travail social ne peuvent plus se satisfaire d'une structuration insulaire, aux contours bien délimités. Au contraire, **l'articulation, les « chevauchements » des communautés de parcours ou les « espaces ouverts » de la réflexivité collective deviennent les fondements d'une structuration dynamique en actualisation permanente.**

1. Structurer le projet d'établissement

L'hypothèse initiale de structuration, constituée autour du pivot du Bac n'a pas résisté à l'analyse fine des métiers. En effet, cette analyse issue d'**une entrée par les référentiels d'activités a mis en évidence des communautés** procédant :

- ✚ Des modalités et temporalités du positionnement (proximité, quotidien).
- ✚ Des champs d'intervention (social, éducatif).
- ✚ Des fonctions (accompagnement, action, intervention, encadrement).

Cette analyse, complétée par celle des référentiels de compétences et de formation (temporalités asynchrones des formations de niveau 5 et 4, communauté de contenu sur les niveaux 4 et 3 sur la fonction éducative...), **a donc invalidé la notion de niveau comme élément structurant du projet d'établissement.**

Ceci a pour conséquence de considérer le rejet de la césure du bac comme un élément identitaire des formations en travail social et de répondre à l'orientation élaborée par le Conseil d'Administration : **affirmer l'articulation des formations du niveau V au niveau I comme un élément identitaire de l'IFTS.**

La prise en compte de la **complexité** et l'**actualisation permanente supposent** que le projet intègre la **plasticité** comme un **principe structurant.**

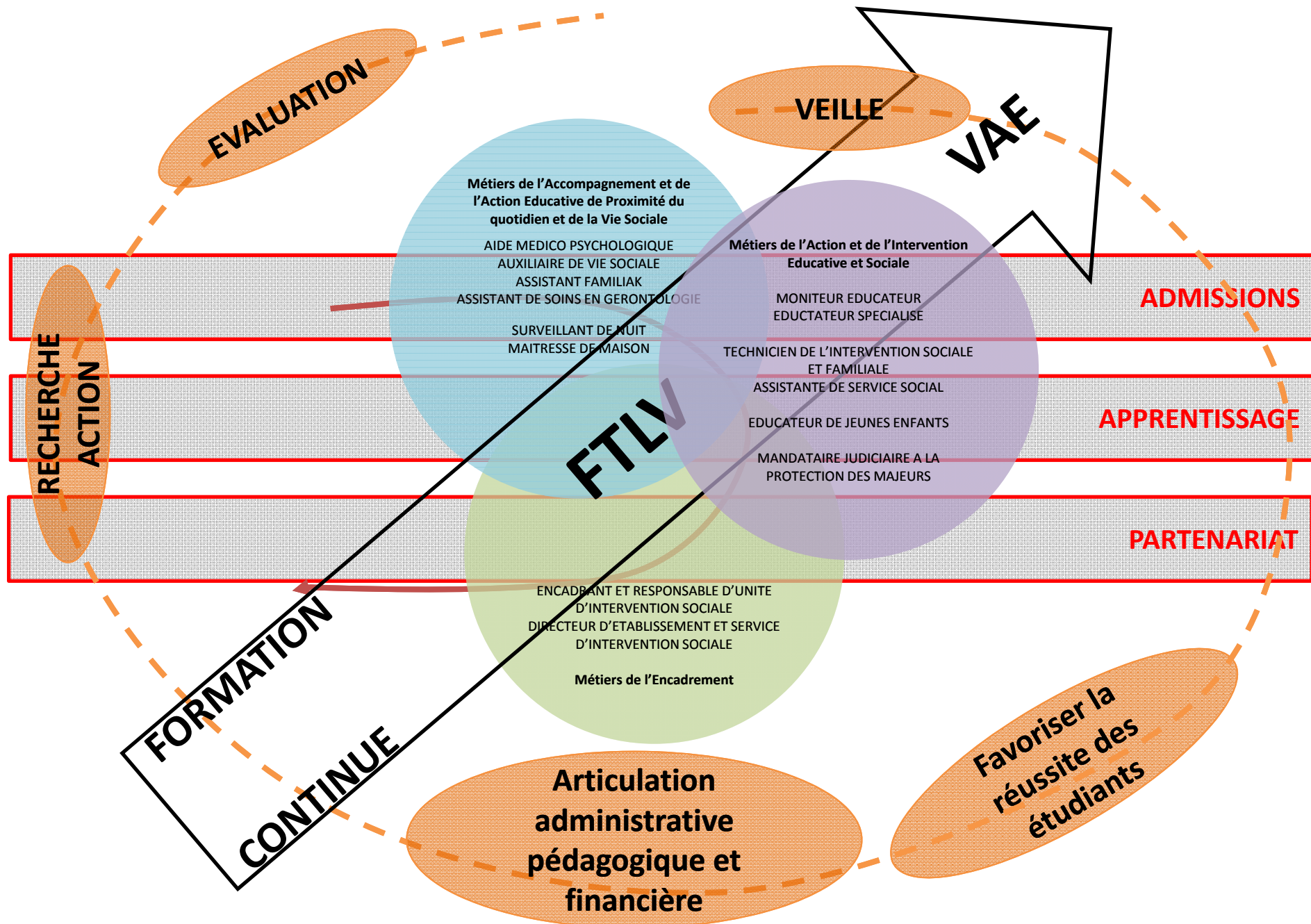
L'analyse des changements contextuels permet la reformulation et l'actualisation des réponses aux besoins des publics et des professionnels.

Le projet doit donc se doter :

- ✚ De **fonctions** assurant le lien, l'adaptation, l'ouverture et l'interaction avec les contextes : veille, recherche-action, évaluation.
- ✚ De **processus** assurant la continuité et la cohérence des actions mises en œuvre : admission, partenariat et apprentissage. En travaillant sur l'admission ce sont les professionnels de l'orientation qui sont mis en lien avec les formateurs et professionnels de terrain. La préparation des parcours de formation avec Pôle Emploi ou les Missions locales construit la réponse aux besoins de professionnalisation des institutions d'un territoire... Ainsi autour de l'IFTS se combinent des temporalités et des lieux, se construisent des coopérations entre acteurs différents dans des processus continus, contribuant à l'ancrage institutionnel sur des territoires.
- ✚ De **missions logistiques** réalisant la cohérence entre fonctions, processus, et pôles de formation : favoriser la réussite des étudiants, assurer l'articulation administrative, pédagogique et financière.

Se dessine une structuration fondée sur les principes suivants :

- ✚ Regrouper les métiers pour constituer des pôles.
- ✚ Affirmer le rejet du niveau comme principe de structuration.
- ✚ Associer la formation continue aux formations initiales.
- ✚ Dynamiser le projet d'établissement en intégrant la plasticité comme principe de structuration.
- ✚ Mailler l'ensemble des processus, fonctions et missions avec l'éc(h)o formation.



2. Fonder la pédagogie sur l'éc(h)o-formation

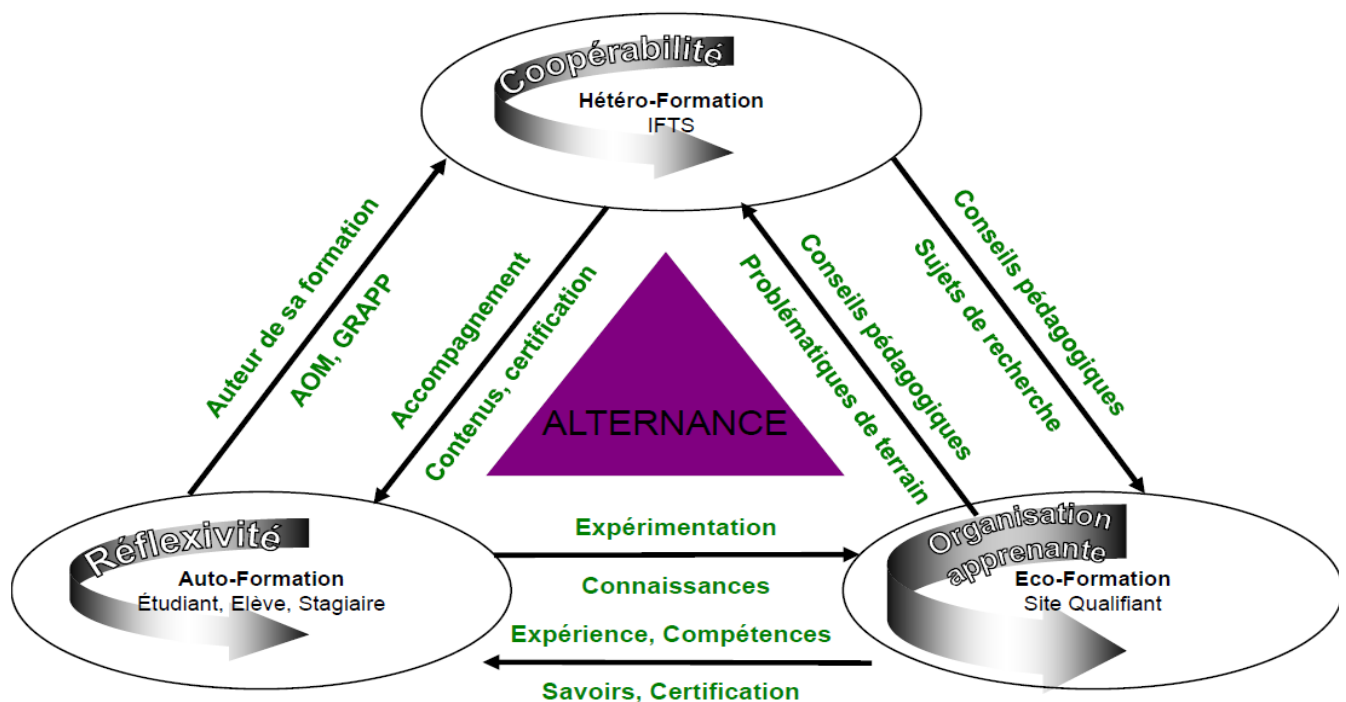
L'éc(h)o formation est un **principe structurant** les modalités d'accompagnement de l'alternance, des parcours de formation et du développement des compétences de l'ensemble de ses acteurs-auteurs. L'entrée par les compétences implique la mise en relation et la co-construction du projet formatif de l'ensemble des acteurs. L'**alternance intégrative** réalise cette **synergie** en permettant le **développement des compétences individuelles et collectives** :

- ↻ Des personnes en formation.
- ↻ Des établissements de formation des travailleurs sociaux.
- ↻ Des sites qualifiants.

L'éc(h)o formation est le **processus d'apprentissage** résultant de l'alternance intégrative et la façon dont les acteurs construisent leur socle de compétences :

- ↻ Au contact des autres (collectif, contenus, accompagnement), ou l'écho réalise la transformation des connaissances en savoirs.
- ↻ Au contact de soi (auto) ou l'écho (réflexivité) rétablit le lien entre les composantes de la compétence :
 - Qu'est-ce qu'il faut connaître pour faire ?
 - Qu'est-ce qu'il faut savoir faire ?
 - Qu'est ce qu'il faut comprendre (de la situation) pour faire ?
- ↻ Au contact de l'expérience qui réalise l'environnement contextualisé (éco) nécessaire à la mise en œuvre et à l'observation des compétences.

L'Éc(h)o Formation



L'éc(h)o formation est le processus qui permet la professionnalisation et par lequel se renouvelle le parcours, de la nature à la culture, comme un cycle, à la rencontre de l'Autre. La nature offre à l'homme la possibilité de se donner à lui-même, de donner et de recevoir des autres.

Elle opère comme un synchroniseur de rencontres entre les êtres et les environnements qu'ils côtoient et les autres humains.

Les humains naissent en cours de maturation. Si la nature leur offre l'absence d'empreinte programmée elle leur lègue malléabilité, déformabilité, formabilité et plasticité... tous les ingrédients de la fragilité et de l'aventure en même temps.

Assimilation de deux racines, *adventurum* (participe futur) et *ad venire*, se produire, l'aventure procède autant de la projection temporelle que de l'émancipation existentielle. Elle réalise la transformation par la rencontre. L'être naît, s'aventure, et l'aventure sortie du péril (*ex-perire*) devient expérience, culture puis nature à nouveau « *La clé de la culture est dans notre nature et la clé de notre nature est dans la culture.* »¹²

Le processus d'éc(h)o formation pose en préambule la reconnaissance de la capabilité de transformation des êtres par la fréquentation des environnements, des autres mais aussi de la présence à soi.

L'aventure, réalisée par l'alternance, pédagogie de la confrontation, ce n'est pas sans danger... pédagogie de la rencontre, ce n'est pas sans surprise, devient expérience dans la trace laissée par l'écrit, construit personnel des engagements réflexifs, réciproques et collectifs.

La sortie du péril, l'expérience transforme l'aventure en culture qui devient la nature de celui qui voyage d'aventure en aventure, d'expérience en expérience, pour re-co-naître et de-venir soi-même.

3. Favoriser la promotion sociale des intervenants sociaux et les parcours de formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie s'inscrit dans une dynamique d'évolution, de promotion sociale et professionnelle des personnes. Le salarié n'est pas vu uniquement comme salarié mais comme une personne qui rayonne au-delà de son poste de travail. La notion de capital humain à développer est perçue comme prégnante pour l'IFTS.

La formation tout au long de la vie dans le travail social participe aux passages des individus d'un métier à l'autre et favorise une progression possible des individus.

3.1. Développer des actions de formation continue des professionnels

La formation continue s'inscrit dans une multiplicité de logiques en fonction du parcours du salarié et/ ou du bénévole et/ou du retraité. Effectivement, la formation continue ou formation tout au long de la vie tient compte de la pluralité identitaire de chaque individu et s'adapte aux trajectoires des individus qui ne sont jamais linéaires.

¹² MORIN, E., 1973, le paradigme perdu : la nature humaine, PARIS, 253 p.

C'est pourquoi la **formation tout au long de la vie ne peut pas être perçue comme un continuum des formations initiales.**

3.1.1. Diversifier les formes et les modalités d'interventions

La formation continue à l'IFTS peut **s'adapter à une pluralité de modalités et de besoins différents :**

- ↔ Sensibilisation au champ de l'action sociale.
- ↔ Dimension d'adaptation au poste de travail et de l'évolution du contexte de travail.
- ↔ Dimension individuelle et /ou collective.
- ↔ Formation continue à l'initiative de l'employeur et/ou à l'initiative du salarié.
- ↔ Travail en équipe ou en institution.
- ↔ Ressourcement dans une carrière : développement personnel.

La formation continue s'articule autour de plusieurs dimensions :

- ↔ Recherche action.
- ↔ Lieu d'expérience de pratiques innovantes (thérapie communautaire intégrative).
- ↔ Lieu d'articulation formation initiale et formation continue.
- ↔ Dispositif adapté au terrain et qui offre une réponse aux besoins des professionnels et des institutions.
- ↔ Espace de ressourcement.
- ↔ Animation de réseau : colloques, conférences.

La formation continue appréhende les champs de l'action sociale et médico-sociale en renforçant les compétences déjà reconnues. Elle **doit aussi être en capacité de proposer le développement de thématiques émergentes**, absentes des formations initiales.

3.1.2. Développer la recherche action

Comme elle prépare la transformation des connaissances en savoirs, l'alternance intégrative, dans un processus d'éc(h)o formation permet la mutation des problématiques de terrains en sujets de recherche. **La recherche action peut donc se situer à plusieurs niveaux :**

- ↔ Autour d'une recherche action comme co construction, co production de connaissances avec des professionnels.
- ↔ Autour d'un diagnostic en tant que nécessité d'une intervention curative en cas de crise. Cependant, ce type d'intervention ne peut se faire que par un accompagnement sur du long terme qui permet une mise en place et une appropriation par des professionnels et par l'invention d'outils adaptés. Ce qui suppose une posture de construction d'une dynamique et non une posture salvatrice.
- ↔ Dans un champ d'expertise élaboré au sein de l'IFTS.

Une articulation entre recherche-action et recherche doit se trouver afin que l'une et l'autre s'alimentent mutuellement.

3.1.3. Mobiliser autour de la formation continue. L'articuler avec les formations initiales

Il conviendra dès 2011 de **mettre en place une équipe « Formation Continue »** et de **construire une cartographie des compétences des formateurs** pour **identifier des champs d'expertise** et **diversifier l'offre** de formation continue de l'IFTS.

La formation continue est aussi un lieu de ressourcement pour les formateurs. Il est nécessaire d'anticiper son aspect incertain en permettant la constitution d'une réserve de temps sur les plans de charge des formateurs qui souhaitent se positionner sur ce champ.

Nous travaillerons sur le **lien entre formation continue et formations initiales** : des apprenants formation continue pourraient pour une réactualisation de leurs connaissances, intégrer des enseignements, conférences donnés pour les étudiants en formation initiale.

3.2. Favoriser la personnalisation des parcours de formation

L'une des orientations du Conseil d'Administration est de **favoriser la promotion sociale des intervenants sociaux et d'intégrer la formation tout au long de la vie**. Favoriser la personnalisation des parcours de formation est l'un des objectifs qui concoure à la mise en œuvre de cette orientation.

Ces parcours ont émergé peu à peu et se sont développés ces dernières années, l'IFTS souhaite donc les définir et mieux les formaliser en vue d'une meilleure intégration tant sur le plan pédagogique, qu'administratif et financier.

✚ Favoriser l'accès à la qualification par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience

Un **groupe permanent** à l'IFTS est **en charge de la réflexion sur la VAE**, il a pour objet de veiller à l'information des candidats, à la mise en place et au suivi des parcours de formation post jury VAE.

L'IFTS adhère à AVAETSS et participe activement par le biais de ses formateurs aux différentes prestations mises en œuvre :

- **Aide au choix du diplôme**: cela consiste à aider le candidat dans le choix de la certification la plus adaptée et la plus pertinente en fonction de son expérience. Elle permet également de valider le choix de la voie d'accès à la qualification la plus adaptée et accessible (VAE ou formation). Cette aide au choix est complétée par un appui technique à la mise œuvre de la procédure de recevabilité (livret 1) pour les diplômes de la DRJSCS. Cette prestation se situe en amont de la recevabilité.
- **Accompagnement spécialisé** pour les diplômes du travail social et de la santé des niveaux 5 à 1 : l'objectif de l'accompagnement est d'aider le candidat à la VAE dans son travail d'identification, d'analyse, de formalisation et de présentation de ses expériences les plus significatives et les plus pertinentes en fonction du diplôme visé.

Si AVAETSS a vocation à couvrir le territoire régional, les actions se déroulent à l'IFTS pour les candidats dans une volonté de proximité géographique.

↳ Favoriser l'accès des personnes à la qualification par des actions post jury VAE.

En cas de validation partielle du diplôme, le candidat dispose d'un délai de 5 ans pour valider les domaines de compétences manquants à compter de la date de notification des résultats. Le jury peut formuler des avis ou conseils sur les compétences et aptitudes dont il reste à faire la preuve pour l'obtention totale du diplôme.

En cas de validation partielle, les candidats ont 2 possibilités pour obtenir les domaines de compétences manquants :

- Se présenter de nouveau devant un jury VAE après avoir prolongé ou diversifié leur expérience.

- Suivre un parcours de formation adaptée dans un centre de formation agréé (IFTS) et passer les épreuves de l'examen correspondant aux domaines de compétences manquants.

Les responsables de centre d'activité reçoivent les demandes des candidats, et si la faisabilité est établie, un contrat pédagogique personnalisé est élaboré et formalisé. Il s'agit soit de favoriser l'entrée en formation avec un parcours personnalisé pour obtenir un ou plusieurs domaines de compétences par la voix classique, soit de créer des modules supplémentaires et complémentaires pour renforcer les compétences afin de permettre à la personne d'obtenir le diplôme dans le cadre de la VAE.

↳ Mettre en œuvre les dispenses ou allègements dont les personnes en formation peuvent bénéficier.

Les dispenses sont définies précisément par les textes réglementaires des formations et interviennent d'office.

Les allègements possibles du fait des textes réglementaires des formations font l'objet d'une analyse et d'un contrat pédagogique personnalisé et formalisé établi par le responsable de centre d'activité après avis du responsable des enseignements qui font l'objet d'un allègement.

↳ Accompagner par l'élaboration d'un parcours personnalisé les personnes qui interrompent momentanément leur formation pour des raisons diverses (maternité, difficultés d'ordre pédagogique ou personnel).

Dans différentes situations, des reports de formation peuvent être accordés. La reprise de la formation fait l'objet de l'élaboration d'un contrat pédagogique personnalisé et formalisé.

↳ Permettre l'obtention du diplôme pour les candidats qui après un premier passage n'ont pas validé l'ensemble des domaines de compétence

Une personne qui n'a pas validé tous ses domaines de compétence a 5 ans pour le faire. Si elle veut poursuivre, elle peut s'inscrire en formation complémentaire au plus tard le 31 octobre de l'année où elle a passé le diplôme. Elle règle les droits d'inscription obligatoires (on ne peut se présenter en candidat libre) mais afin de favoriser la réussite des étudiants et des élèves, elle bénéficie d'un allègement de frais de scolarité dont le montant est décidé chaque année par le Conseil d'Administration.

Le parcours de formation complémentaire fait l'objet d'un contrat pédagogique personnalisé et formalisé avec le responsable de centre d'activité.

4. Promouvoir le développement durable

"Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs". Commission Brundtland 1987.

Les principes du développement durable, posent la nécessité d'assurer une croissance économique soutenue, mais qui soit compatible avec la gestion prudente des ressources naturelles et l'équité intra et inter-générationnelle. *La protection de l'environnement*, dit Gro Harlem Brundtland dans l'introduction du rapport - Notre avenir à tous - *dépend de la lutte contre la pauvreté et contre l'inégalité entre les personnes et entre les nations.*

Pour les Nations Unies c'est un "Modèle de développement qui permet de satisfaire les besoins d'une génération, en commençant par ceux des plus démunis, sans compromettre la possibilité, pour les générations suivantes, de satisfaire les leurs."

Pour être **durable**, le **développement** doit être **économique** (croissance et d'efficacité économique), **social** (objectifs d'équité et de cohésion sociale : santé, logement, consommation, éducation, emploi, culture), **environnemental** (préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme).

L'**association** pour le développement de l'IFTS appartient au champ de l'économie sociale et solidaire, à ce titre, elle est porteuse des valeurs de ce secteur et **veut contribuer à un développement solidaire et durable par le biais de la formation des travailleurs sociaux**, acteurs essentiels dans la société pour construire un monde plus juste socialement, plus humain et respectueux des générations futures.

Le développement durable pour l'IFTS c'est la capacité d'offrir les conditions favorables pour des parcours de formation et de professionnalisation tout au long de la vie en œuvrant en faveur d'une intervention sociale à visée émancipatrice.

4.1. Les principes du développement durable et l'intervention sociale

Le **développement humain** est un enjeu social essentiel du développement durable en vue d'une meilleure **équité**, d'une plus grande **justice sociale** et du **respect universel des droits de l'Homme**.

"La profession de travailleur social cherche à promouvoir le changement social, la résolution de problèmes dans le contexte des relations humaines et la capacité et la libération des personnes afin d'améliorer le bien-être général. Grâce à l'utilisation des théories du comportement et des systèmes sociaux, le travail social intervient au point de rencontre entre les personnes et leur environnement. Les principes des droits de l'homme et de la justice sociale sont fondamentaux pour la profession¹³".

Le travail social participe du processus de transition sociale en cours.

Le travail social et le développement durable présentent des similitudes de principes (solidarité, participation...), il est nécessaire de **renforcer la dimension sociale du développement durable**.

¹³ *Définition internationale du travail social*. Adoptée par l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale des travailleurs sociaux, Montréal, Québec, Canada, juillet 2000

Les **fonctions des travailleurs sociaux** sont de **permettre aux personnes d'avoir accès** en tant que citoyen à l'ensemble de leurs **droits fondamentaux** : santé, logement, emploi, culture... (art 1 loi de lutte contre les exclusions) mais aussi de leur permettre d'accéder à **plus de justice sociale** et de **participer aux échanges sociaux qui font la vie en société**.

L'action sociale est le dernier recours pour nombre de citoyens en situation de vulnérabilité. L'un des principes du développement durable c'est la **participation** de la population aux prises de décision. Ceci implique pour chaque citoyen d'être en capacité d'agir et de contribuer à une société solidaire.

Les intervenants sociaux ont à développer des **stratégies de conscientisation**¹⁴, se référer à des modèles d'intervention les conduisant à des **pratiques sociales émancipatrices** pour permettre à chacun, individuellement et collectivement, de structurer son pouvoir d'agir en s'appuyant sur **l'empowerment** : "*processus d'action sociale par lequel les individus, les communautés et les organisations acquièrent la maîtrise de leurs vies en changeant leur environnement social et politique pour accroître l'équité et améliorer la qualité de vie*"¹⁵.

Notre projet pédagogique est construit de manière à amener les futurs travailleurs sociaux à appréhender la **dimension socio-politique** de leur métier, à accorder une attention particulière à des **valeurs** telles que la **justice sociale**, **l'égalité** et au **renforcement** par leurs interventions, du **capital humain et du capital social**.

4.2. Une organisation éco citoyenne

La **préservation de l'environnement** est l'un des piliers essentiels du développement durable. A ce titre, pour l'IFTS, **plusieurs axes de progrès** sont repérés et seront travaillés dans les 5 ans qui viennent :

- ↻ Améliorer la maîtrise de l'énergie.
- ↻ Réduire les consommations de papier et d'encre.
- ↻ Favoriser les transports en commun et les modes de transports doux tant au niveau des étudiants que des salariés.
- ↻ Améliorer le tri et la gestion des déchets.
- ↻ Favoriser une meilleure alimentation par la mise en vente de produits locaux issus d'une agriculture raisonnée en collaboration avec la Clarine, chantier d'insertion, qui gère le restaurant de l'Institut.

5. Élaborer une architecture des formations répondant à la complexité des enjeux sociaux, au processus de Bologne, articulée autour d'un socle commun et des identités professionnelles spécifiques

Cette orientation nous amène à **revoir les principes et la structuration des projets pédagogiques pour une mise en œuvre en septembre 2012**. Ceux-ci intégreront les principes précédemment évoqués de **l'éc(h)o formation** et de **la structuration en pôle**, du

14 Freire Paolo. Pédagogie des opprimés ; suivi de Conscientisation et Révolution, Maspero, 1974, 205 p.

15 La preuve est faite : l'empowerment et la participation, ça marche ! in La santé de l'homme, N° 406, mars-avril 2010

développement durable et de la **formation tout au long de la vie** ainsi que les **principes suivants**.

5.1. Intégrer la dimension européenne

L'objectif national est d'intégrer le cadre 6 du Cadre Européen des Certifications (CEC) ce qui nécessite au préalable de positionner les formations de niveau 3 au niveau 2 du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) français.

La première marche, c'est la **mise en conformité avec le processus de Bologne**. La **mise en ECTS va permettre la mobilité des étudiants**. Les textes réglementaires vont paraître à l'été 2011. L'objectif de l'IFTS est de **structurer les projets pédagogiques** pour les formations d'assistant de service social, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé et d'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale **en intégrant les modalités de la mise en ECTS soit la modularisation et la semestrialisation**. Nous souhaitons **harmoniser les cursus et les progressions communes pour les 3 filières de formation de niveau 3**.

Nous voulons éviter la balkanisation et l'enfermement de la formation via des listes de compétences et de séquences de formation ECTS. Pour ce faire nous aborderons la mise en ECTS par des parcours communs, le fil rouge de chacun des métiers et l'intervention professionnelle dans des diversités de situation en travaillant les diversités de pratiques.

La mise en **ECVET**¹⁶ (Crédits d'apprentissage européens pour la formation et l'enseignement professionnel) initiée en 2002 par le processus de Copenhague qui a souligné la nécessité d'un système de transfert de crédits pour l'enseignement et la formation professionnelle, concerne les formations de niveaux 4 et 5 et sera **traitée au fil de la production réglementaire**.

5.2. Structurer des parcours communs...

Il paraît important de **différencier les parcours communs des transversalités**. Il s'agit de **communauté de contenus**. En effet les parcours communs portent sur des contenus :

- ✚ Soit génériques : la fonction éducative.
- ✚ Soit fondamentaux : droit, sociologie, psychologie...

Les textes réglementaires ont été construits de manière à opérer des rapprochements et des dispenses. **Systematiquement, nous recherchons la construction de parcours communs entre les formations**.

Les formations de niveau 3, en cohérence avec les référentiels, emprunteront des parcours communs sur les domaines de compétences 3 "*Communication professionnelle*" et 4 "*Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles*".

La fonction éducative fera l'objet d'un parcours commun entre moniteurs éducateurs et éducateurs spécialisés.

¹⁶ European Credit for Vocational Education and Training.

5.3. ...et des transversalités

Les **transversalités** permettent un **abord transdisciplinaire** des thématiques de l'accompagnement de l'action et de l'intervention sociale. Elles mettent en présence, dès la formation, l'ensemble des travailleurs sociaux, concourant ainsi à un **enrichissement** et à une **connaissance** accrue qui favorisent l'exercice du travail en équipe pluri professionnelle.

Elles favorisent l'**émergence d'une culture commune**. Directement en lien avec l'éc(h)o formation elles permettent une **réflexivité** et une **production de savoirs collectifs** en même temps qu'elles **ensemencent le processus d'autoformation**.

5.4. Mettre en œuvre l'éc(h)o formation

Nous avons précisé précédemment ce que nous entendons par Ec(h)o formation. Sa mise en œuvre s'appuiera sur des éléments essentiels : l'alternance intégrative, l'accompagnement pédagogique personnalisé et la structuration de séminaires intégratifs.

5.4.1. L'alternance intégrative

"S'il n'y a que la théorie, c'est du bla bla, s'il n'y a que la pratique c'est de l'activisme" cette parole de Paolo Freire illustre cette notion d'alternance intégrative, pivot structurant de l'ensemble des formations sociales et principe fondamental de la construction des compétences professionnelles.

L'alternance intégrative se caractérise par :

- ✦ Une articulation et une mise en cohérence des différentes périodes,
- ✦ Une concertation de l'ensemble des acteurs,
- ✦ Un processus centré sur l'individu « l'apprenant », qui va effectuer des apprentissages, construire son projet à partir d'un travail réflexif sur son vécu et la transformation de ses expériences en connaissances.

Elle implique une **dynamique de partenariat et de coopération** entre trois acteurs et donc trois logiques (Cf. éc(h)o formation) dont il faut penser, la coordination, la régulation, la coopération.

La personne en formation est tout en même temps **l'auteur et l'acteur de sa formation et de sa professionnalisation**. L'alternance lui permet de mettre en interaction, de conjuguer et d'articuler théorie et pratique sur les deux lieux de formation : le centre de formation et le site qualifiant, terrain de stage.

L'alternance entre les temps de stage où s'expérimente une pratique professionnelle et les temps de formation plus théoriques est profondément entrelacée dans le processus de formation.

"L'alternance peut donc être définie comme la pédagogie de la confrontation".¹⁷

Actuellement, l'alternance est fragilisée.

¹⁷ ELOUARD Benoit directeur de CFA L'apprentissage : un système de formation initiale 8e Biennale de l'éducation et de la formation. Texte publié par l'INRP.

Des travaux récents¹⁸ portent un diagnostic sur le sujet et émettent des préconisations.

Au niveau départemental, l'IFTS co-anime avec le Conseil Général de l'Isère un groupe de travail constitué d'employeurs en vue de renforcer la coopération autour de l'accueil des stagiaires sur les sites qualifiants dans une logique de co-formation.

L'IFTS prend en compte dans ses instances et ses projets pédagogiques la co construction nécessaire de l'alternance.

↪ **Des lieux d'articulation pour co produire l'alternance et la réguler**

Différents dispositifs favorisent cette articulation nécessaire, chacun des partenaires ayant sa propre logique, ses propres priorités. Toutefois, nous voulons renforcer les lieux déjà existants.

- **Les Conseils pédagogiques** où participent personnes en formations, référents professionnels, chefs de service et formateurs permettent d'évoquer des éléments importants liés à la formation, à l'alternance, à l'évolution du métier... C'est le temps où les trois acteurs sont présents, le lieu et l'espace de confrontation des temporalités et des logiques différentes qu'il faut synchroniser.
- **Le partage entre référents professionnels et formateurs** selon des modalités variées : journées des référents professionnels, groupes de travail thématiques, propositions d'accompagnement des professionnels.
- **L'intervention de professionnels** (450) qui participent à la formation, sous formes d'intervention diverses et de participation aux jurys de certification.

↪ **La démarche pédagogique de l'alternance intégrative**

L'alternance intégrative permet la **synchronisation des différentes temporalités**. Les allers - retours entre lieu de stage et IFTS, à un **rythme relativement régulier**, forment une démarche pédagogique permettant une intégration des connaissances et une recherche de sens. Rapidement, les étudiants partent en stage afin d'instaurer dès le début de la formation la dimension réflexive de l'action et donc d'aborder la complexité. Les connaissances disciplinaires ou méthodologiques doivent être rapidement confrontées, même partiellement, au terrain afin que progressivement les personnes en formation sollicitant telles ou telles connaissances arrivent à les traduire en nouvelles compétences.

L'alternance intégrative nous amène à structurer un **dispositif pédagogique articulé** autour de la **mise en cohérence des savoirs issus des situations professionnelles**.

L'alternance s'appuie sur les stages. Le projet de stage, prend en compte le parcours de l'étudiant, les attentes de celui-ci, les attentes du terrain, les objectifs généraux énoncés par l'IFTS en référence aux attendus des textes. L'IFTS **assure des visites de stage**, afin de faire le point sur le déroulement du stage, de partager des informations avec les professionnels et de mieux connaître les établissements et services partenaires.

¹⁸ - *Projet pour l'alternance dans les formations sociales*. Contribution pour un livre blanc. AFORTS/GNI Octobre 2010

- *L'alternance dans les formations sociales*. Rapport du groupe de travail de la commission professionnelle consultative du travail social-Direction Générale de la Cohésion Sociale Mars 2011

↪ L'alternance nécessite la mise en place d'espaces de réflexion et de construction pour les personnes en formation.

L'articulation entre ce qui se vit lors des différentes expériences et les espaces de formation est essentielle. Elle doit permettre à l'étudiant de confronter son expérience et les différentes approches théoriques, mais aussi, construire puis renforcer une démarche réflexive.

Ce processus est rendu possible par l'**accompagnement dans la construction de l'identité professionnelle** qui se déroule pendant toute la durée de la formation.

Les dispositifs et modalités de cet accompagnement sont les suivants :

- **Groupe de réflexion à partir de la pratique professionnelle (GRAPP)**, où les personnes en formation sont en nombre limité, échangent sur le vécu en stage, les difficultés éventuelles et approfondissent leur façon de se positionner tant par rapport à l'utilisateur que par rapport aux différents partenaires. Les modalités et l'organisation des GRAPP sont questionnées par la structuration des formations en pôles. Ces questions sont à l'étude dans les projets pédagogiques en cours d'élaboration.
- **Acquisition d'outils méthodologiques et de suivi des actions professionnelles en situation de stage (AOM)**. C'est le lieu d'intégration de l'alternance où se révèle dans la confrontation et la rencontre, la réflexion fondatrice, intime et collective qui forge l'identité professionnelle.
- **Suivi personnalisé** sous la forme d'un entretien annuel d'évaluation (évaluer les acquis, faire le point sur le parcours de formation, les difficultés rencontrées et fixer les objectifs de l'année suivante). La personne en formation a possibilité de solliciter à tout moment un formateur pour des questions relatives à son parcours.
- **Articulation pour certains travaux d'évaluation, entre la dimension théorique et pratique**. Nombre de travaux, dont ceux concernant la certification, nécessitent de la part de la personne en formation non seulement une intégration des éléments théoriques mais aussi leur articulation avec des observations ou faits extraits de leurs pratiques professionnelles. A l'inverse, d'autres travaux partent d'un questionnement d'ordre professionnel que les étudiants doivent problématiser et expliciter en fondant leurs propositions sur une approche théorique adéquate.

5.4.2. Séminaires intégratifs

Organiser la production de savoirs et mettre en place les **conditions** d'une **autoformation** émancipée passent par la réalisation d'**espaces de formation de réflexivité collective**. Ces espaces sont une déclinaison éc(h)oformative des transversalités. De plus, ils permettent d'intégrer le processus de formation tout au long de la vie aux formations initiales.

Les séminaires intégratifs réalisent une **alternance d'espaces collectifs et individuels de formation**.

Le **processus** permet l'**appropriation individuelle de savoirs** en organisant les conditions de la réflexion et de la production collective de savoirs.

Cette nouvelle modalité pédagogique sera centrale dans le développement des projets pédagogiques des formations.

5.4.3. L'accompagnement pédagogique personnalisé

La nécessité d'articuler l'accompagnement individuel et le cadre collectif, demande d'éclaircir le cadre de cet accompagnement.

De même suite aux réformes de diplôme, il n'est pas aisé de passer de la fonction de formateur à celle de certificateur or cette dimension sera de plus en plus prégnante.

Une charte de l'accompagnement des personnes sera éditée pour la fin de l'année 2011. Son objectif est d'être un référentiel des règles collectives de l'accompagnement personnalisé.

6. Promouvoir l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations

6.1. Favoriser la réussite des étudiants par une meilleure prise en compte de leur situation sociale et de santé

Face à une **augmentation du nombre d'arrêts de formation**, en particulier pour les aides médico-psychologiques, et aux **difficultés croissantes exprimées** auprès des formateurs **par les personnes en formation** malgré les aides existantes (aide régionale, fonds d'aide d'urgence du Conseil régional), **le Conseil d'Administration a souhaité que soient définies des actions dans ce domaine.**

Il est évident que l'IFTS n'a pas vocation à prendre en charge les difficultés sociales et/ou de santé des personnes en formation mais ne peut faire l'impasse de leur prise en compte.

C'est pourquoi il est proposé de :

✚ **Déconnecter l'accompagnement pédagogique de l'accompagnement social.**

Pour ce faire, il conviendra d'identifier les partenaires du territoire pour orienter les personnes en formation et de créer un réseau d'entraide ouvert à tous en mutualisant sur le territoire des moyens d'accompagnement avec d'autres organismes de formation ayant identifié les mêmes besoins.

Pour mieux connaître les difficultés rencontrées par les personnes en formation et élaborer des propositions pertinentes, un questionnaire préparé avec les étudiants, nous permettra d'affiner notre diagnostic.

Par ailleurs, les personnes en formation relevant de différents statuts de plus en plus nombreux et complexes, il sera important de désigner une personne référente chargée de les informer sur les droits et devoirs liés à leur statut. Cette personne sera également chargée de les orienter vers des services sociaux ou de santé adaptés en cas de besoin.

✚ **Prendre en compte la situation financière des personnes en formation**

A compter de septembre 2011, les personnes en formation bénéficiant de l'aide régionale (bourses), bénéficieront du remboursement des droits d'inscription et les personnes en formation complémentaire verront leurs frais de scolarité minorés.

Des pistes sont à creuser. La mise en place d'un forfait, droit à impression et copie pour la durée de la formation et la prise en compte des surcoûts engendrés par la formation dans la recherche de stage en sont des exemples.

✚ **Utiliser les ressources des Technologies de l'Information et de la Communication**

Dès septembre 2011, les personnes en formation bénéficieront d'un accès Internet par Wi Fi, réaménagement et doublement des postes en libre service dans la salle informatique.

D'autres pistes restent à creuser, en particulier en lien avec le projet pédagogique la mise en place d'un espace pédagogique collaboratif.

✚ **Accompagner les difficultés des personnes en formation à l'écrit**

Nous souhaitons renforcer les compétences et savoirs de base des personnes en formation qui pour certaines se trouvent en grande difficulté du fait des exigences des écrits pour la certification.

6.2. Intégrer la démarche H+

Depuis les années 1990, l'IFTS, **accueille** en permanence **4 élèves sourds et malentendants** en formation de moniteurs éducateurs et, à ce titre, a acquis une compétence en la matière.

De nombreux efforts ont été faits ces dernières années et l'extension des locaux en cours de finalisation va permettre une **accessibilité totale aux personnes en situation de handicap**. La notion d'**accessibilité** est entendue **au sens structurel et pédagogique**.

Dans la continuité de cette démarche, l'IFTS s'est engagé sur la **labellisation H+** proposée par le Conseil régional.

Pour ce faire, nous avons élaboré un **plan d'action** et **2 formatrices** ont obtenu la qualification « **référentes H+** ». Ce plan d'action va permettre de formaliser un certain nombre d'outils visant à **améliorer l'accueil, le repérage des besoins et attentes en matière de compensation pour les personnes en situation de handicap**.

1. Les instances de l'IFTS

1.1. Instance à visée politique :

1.1.1. Le Conseil Technique et Pédagogique

Le **Conseil technique et pédagogique** est une instance consultative qui a pour **attributions** de mener des réflexions et de proposer des orientations quant au développement et/ou l'adaptation des formations sociales à l'IFTS, en fonction des évolutions du champ de l'intervention sociale et éducative et d'éventuelles réformes de diplômes.

Il réunit les Conseils pédagogiques des différentes filières et il est alimenté par les travaux de ces derniers.

Son ordre du jour est proposé par la direction et les responsables de centres d'activités. L'animation de cette instance est de la responsabilité de la direction.

Lieu d'échange privilégié avec le Conseil d'Administration, il permet, à l'interne, de faire connaître les travaux menés dans les filières et, à l'externe, d'en informer les institutionnels : Conseil régional, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Rhône-Alpes, Conseil général, Branches professionnelles...

Il se réunit au moins une fois par an.

↳ **Composition :**

- Trois administrateurs désignés par le Conseil d'Administration, dont l'un préside le Conseil technique et pédagogique.
- Le directeur(trice) général(e) de l'Institut et le directeur(trice) général(e) adjoint(e).
- Les responsables de centres d'activités.
- Les délégués représentants des personnes en formation à l'IFTS.
- Un représentant du Conseil régional Rhône-Alpes.
- Un représentant de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Rhône-Alpes.
- Un représentant du Conseil général de l'Isère.
- Un représentant de la branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif.
- Un représentant de la branche professionnelle de l'aide à domicile.
- Les membres des Conseils pédagogiques, représentants institutionnels des établissements et services.

1.2. Instances à visée pédagogique : Les Conseils Pédagogiques

Il est mis en place **un Conseil pédagogique pour chaque filière de formation** dont le rôle est :

↵ D'étudier les questions qui se posent dans la mise en œuvre du projet pédagogique de la filière de formation et de faire des suggestions quant aux adaptations nécessaires en particulier concernant la mise en œuvre de l'alternance intégrative.

↵ D'examiner le bilan annuel de chaque promotion.

↵ D'analyser les résultats du diplôme.

C'est un lieu privilégié de coopération entre étudiants, professionnels et formateurs en référence à l'Ec(h)o Formation. Cette instance d'ajustement et d'évaluation, est pilotée par le responsable de centre d'activité.

Le Conseil pédagogique se réunit une fois par trimestre.

↵ **Composition :**

- Le directeur(trice) général(e) de l'Institut ou le directeur(trice) général(e) adjoint(e), qui préside le Conseil pédagogique.
- Le responsable de centre d'activité qui assure l'animation et la rédaction du relevé de conclusions.
- Les formateurs qui interviennent dans la filière.
- Les délégués de promotion, élus selon les modalités définies par le règlement intérieur de fonctionnement des personnes en formation.
- Un représentant de la commission permanente issu des représentants professionnels,
- Selon les filières entre 4 et 9 représentants institutionnels, responsables d'établissements et de services, accueillant des stagiaires, s'intéressant particulièrement aux questions de formation. Ces professionnels participent avec un mandat de leur employeur. La représentation veillera à couvrir les différents champs liés au métier.

Ses membres sont nommés par le directeur(trice) général(e) de l'IFTS sur proposition du directeur(trice) général(e) adjoint(e) et du responsable de centre d'activité. En cas de besoin, un nouveau membre ou le remplacement d'un membre démissionnaire peut avoir lieu en cours d'année.

Les Conseils pédagogiques peuvent se doter d'une commission permanente de réflexion pédagogique autour de l'alternance. Elle est composée à l'initiative du responsable de centre d'activité : de formateurs, de référents professionnels de sites qualifiants et de personnes en formation. Les participants s'engagent pour une période de deux ans. Cette instance de réflexion et d'élaboration, travaille, à la demande du Conseil pédagogique, sur des thématiques prioritaires portées par les sites qualifiants et la filière. Elle rend compte de ses travaux au Conseil pédagogique.

Un de ses membres, parmi les référents professionnels, fait partie du Conseil pédagogique de la filière.

Les commissions permanentes sont animées par un formateur nommé désigné en co-pilotage avec le responsable de centre d'activité.

1.3. Instances fonctionnelles

1.3.1. Instance Décisionnelle Inter-filière (IDI)

Cette instance est le lieu de présentation à la direction des situations individuelles des personnes en formation nécessitant des décisions institutionnelles, telles que suspension ou arrêt de la formation, demande de travaux complémentaires, réintégration, etc...

S'agissant d'une nouvelle instance, une évaluation de son fonctionnement sera faite en juin 2012 et des ajustements seront apportés si nécessaire.

Elle est composée de :

- ✦ La directrice générale et/ou du directeur général adjoint.
- ✦ Deux responsables de centre d'activité.
- ✦ Deux formateurs de filières différentes et ne dépendant pas des filières dont sont en charge les responsables de centre d'activité, membres permanents de la commission.

Ces quatre derniers membres sont désignés pour une année et proposés à la direction par l'équipe de formateurs lors de la réunion institutionnelle de juillet.

L'IDI, se réunit en tant que de besoin. Cependant, un planning prévisionnel sera établi prévoyant une réunion par mois.

En fonction des critères définis dans le règlement intérieur de fonctionnement des personnes en formation à l'IFTS, elle est saisie par écrit par le responsable de centre d'activité.

Celui-ci adresse un rapport circonstancié de la situation à la direction, rapport qui est transmis par la direction à la personne concernée.

En séance, le responsable de centre d'activité, présente la situation. Il ne participe pas au débat, sauf à répondre lorsqu'il est sollicité par la direction.

La personne concernée qui peut être accompagnée, conformément au règlement intérieur de fonctionnement des personnes en formation à l'IFTS, est entendue en même temps que le responsable de centre d'activité.

Après retrait du responsable de centre d'activité et de la personne concernée, le membre présent de la direction requiert l'avis des membres de l'IDI et prend la décision.

Le responsable de centre d'activité et la personne concernée sont informés, par écrit, de la décision dans les meilleurs délais.

1.3.2. Agora des personnes en formation

Il s'agit de rencontres entre les représentants, délégués élus des personnes en formation de toutes les filières avec la direction et l'association. C'est un lieu d'information, d'échanges, de participation à la vie de l'IFTS.

L'IFTS propose un accompagnement à la fonction et l'engagement des délégués.

L'Agora aborde principalement les questions liées à l'évolution des politiques sociales qui viennent percuter les formations au travail social et le Projet d'Etablissement de l'IFTS. Ces échanges peuvent donner lieu à l'organisation d'autres rencontres ou événements à la demande des personnes en formation.

L'Agora des personnes en formation se réunit deux fois par an et diffuse un compte rendu en ligne à tous les étudiants.

1.3.3. Conférence Annuelle des Vacataires et des prestataires

Animée par la direction avec la participation des responsables de centre d'activité, la conférence annuelle des vacataires et des prestataires aborde les questions transversales à l'IFTS et celles relatives au déroulement du Projet d'Etablissement. Cette conférence concerne les intervenants effectuant plus de 10 heures par an.

2. Ressources

2.1. Ressources humaines

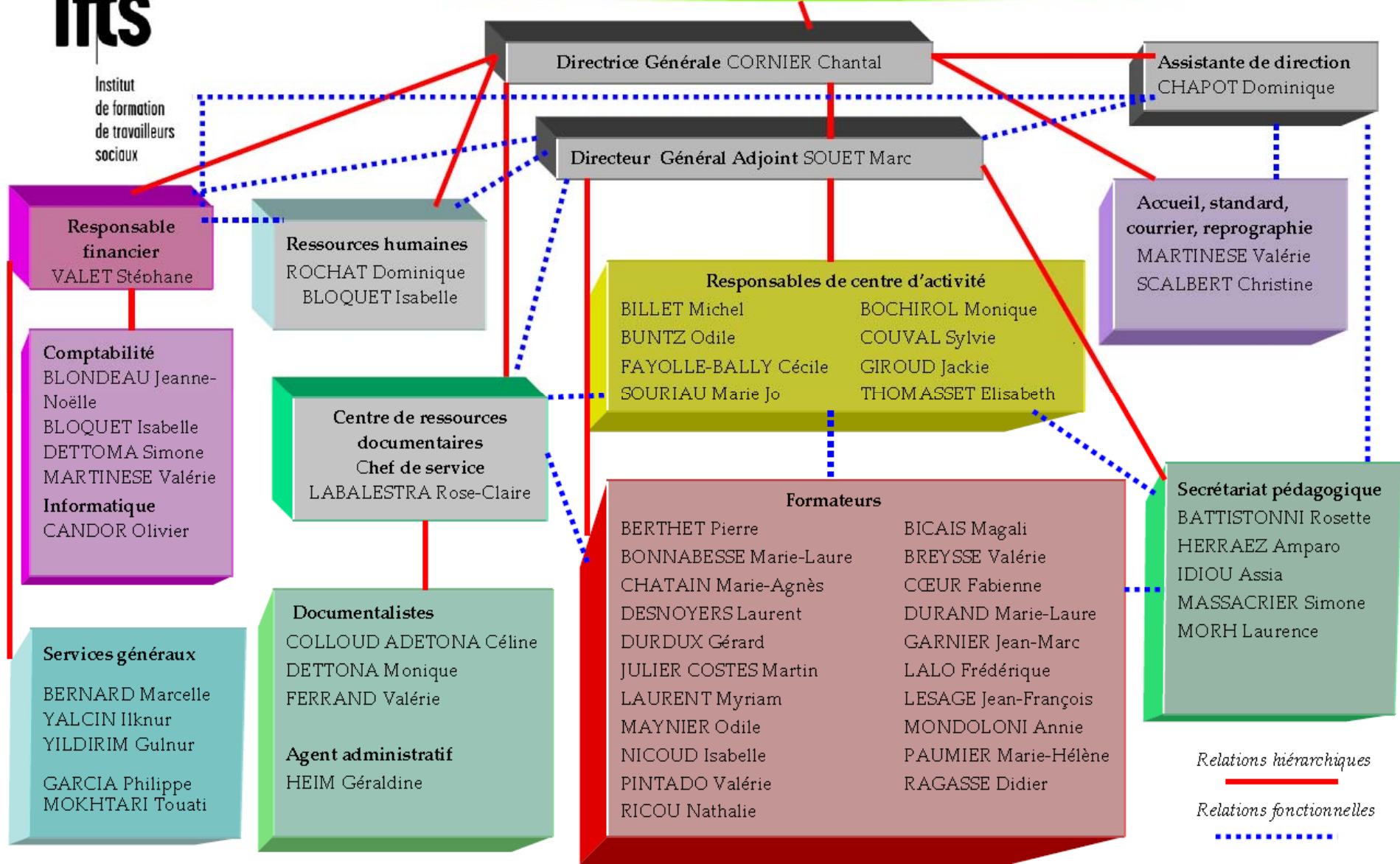
Les salariés de l'association sont essentiels au déroulement de l'activité, c'est la qualité de leur travail qui garantit la qualité des formations dispensées.

Au 31 décembre 2010, l'effectif est composé de 55 personnes permanentes dont 28 formateurs dont l'action est complétée par les interventions de 450 personnes extérieures (jurys divers, cours, travaux dirigés, témoignages professionnels...).

L'association dans sa volonté de lutte contre les discriminations ne tient pas compte du genre ni des origines dans son recrutement. Elle s'engage dans l'embauche de personnes en situation de handicap au-delà de l'obligation légale qui lui est faite et met en œuvre les mesures nécessaires pour garantir la santé au travail.

Elle promeut une démarche de coopération qu'elle essaie de mettre en œuvre autant que faire se peut avec les salariés.

L'organigramme fonctionnel de l'IFTS présenté ci-après est établi à la date du 30 juin 2011.



L'organisation actuelle ne répond pas au modèle de structuration des pôles proposé dans le projet. En effet, la nouvelle organisation nécessite la mise en place de pôles, de missions, de processus et nouvelles modalités pédagogiques tels que les séminaires intégratifs.

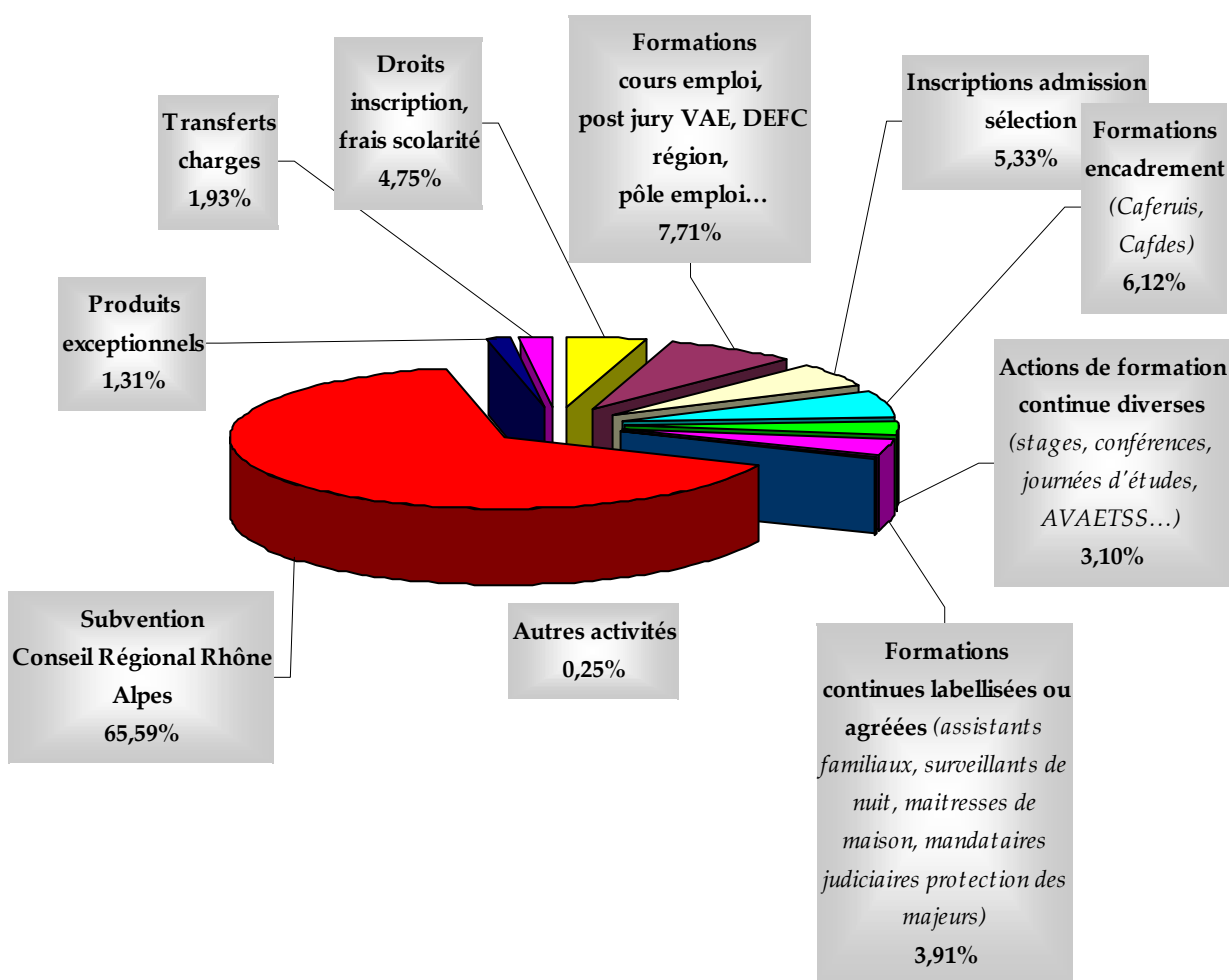
↳ Dans le cadre d'une organisation fonctionnelle, basée sur l'autonomie et la responsabilité, ceci suppose :

- D'identifier les missions et les fonctions transversales.
- D'identifier les niveaux de responsabilité.
- De définir les périmètres de responsabilité.
- De définir les principes de délégation.
- De définir les modalités de communication.

Cette nouvelle organisation sera construite en même temps que l'élaboration des projets pédagogiques.

2.2. Ressources financières

Les ressources financières se répartissent de la manière suivante :



La subvention du Conseil régional constitue les 2/3 des recettes. Elle est versée pour les personnes en formation initiale. L'IFTS a **438 places autorisées et financées** dans le cadre du plan régional des formations. Le nombre de places et la subvention font l'objet d'un entretien contradictoire annuel.

Les **produits des formations, 1/3 des recettes**, sont d'origine diverses et variables chaque année :

- Produits des droits inscription, frais de scolarité.
- Produits des formations pour les personnes en cours emploi, post jury VAE, ou sur des places financées par la formation continue du Conseil régional ou pôle emploi...Ceci concerne 67 personnes au 1^{er} semestre 2011.
- Produits des inscriptions « admission – sélection » : toutes filières confondues, 1668 personnes se sont inscrites en 2010.
- Produits des formations continues labellisées ou agréées (assistants familiaux, surveillants de nuit, maîtresses de maison, mandataires judiciaires à la protection des majeurs) ces formations ont concerné 179 personnes en 2010.
- Produits des actions de formation continue diverses. En 2010, 1290 personnes ont suivi un stage, une conférence, une journée d'études...

Au total, 690 personnes en moyenne sont inscrites chaque année à l'IFTS pour suivre une formation qualifiante ou diplômante. Des ressources matérielles et pédagogiques sont mises à leur disposition.

2.3. Ressources matérielles et pédagogiques

L'IFTS dispose de :

↳ Ressources matérielles

- 22 salles de cours et 2 salles de réunion (dont 11 équipées de vidéo projecteurs et de logiciels interactifs).
- Deux amphithéâtres, 312 places au total.
- Une salle hors sac de 77 m² équipée pour la prise de repas.

↳ Ressources pédagogiques

- Le Centre de Ressources Documentaires ouvert à tous, étudiants, élèves, stagiaires et professionnels du champ social ainsi qu'aux structures et institutions du secteur. Le fonds documentaire du CRD s'élève actuellement à plus de 20 000 documents, il est abonné à 74 revues papier ainsi qu'à une vingtaine de revues électroniques.
- Une salle informatique équipée de 24 postes fixes et 6 places pour des ordinateurs portables est à la libre disposition des personnes en formation.
- Un accès réservé à un espace étudiant sur le site Internet de l'IFTS.

La mise en œuvre du projet d'établissement s'inscrit dans un processus évolutif et actualisable afin de servir au mieux les objectifs qu'il s'est fixé. La complexité de ce processus ne peut se satisfaire d'une lecture des contours, de l'apparence et du visible. C'est la profondeur des interactions qui doit être questionnée. Pour cela, il doit inclure dans sa propre mise en œuvre les modalités d'évaluation et de suivi.

L'évaluation du projet de l'IFTS c'est une déclinaison spécifique :

- ↪ De son objet : du quantitatif au qualitatif.
- ↪ Du niveau d'observation : du contrôleur au politique, n'excluant ni l'expert, ni le juge.
- ↪ Des résultats attendus : de la conformité au sens.
- ↪ De son contexte : de la transparence des référentiels fermés à la négociation des référentiel ouverts.

Ainsi, l'évaluation globale du projet passe par la mise en dialogue et la négociation autour de l'interprétation politique du sens. Cette démarche est collective et portée par une instance qui se nourrit du résultat des évaluations plus quantitatives liées aux projets pédagogiques.

La procédure d'évaluation est intimement liée au processus de structuration pédagogique qui détermine le niveau d'évaluation et son objet.

L'évaluation politique est de la compétence du Conseil d'Administration qui délègue à un groupe de suivi et d'évaluation (administrateurs, direction, responsables de centre d'activité et formateurs représentant chacune des activités et un membre de l'équipe administrative) responsable du déroulement de l'ensemble du processus d'évaluation et de la définition des plans d'action annuels.

↪ **Ce groupe a pour mission :**

- De définir la méthodologie d'évaluation du projet d'établissement en référence au document « Référentiel d'évaluation interne des Centres de Formation en Travail Social » élaboré dans le cadre du schéma régional des formations sociales en Rhône-Alpes 2001-2005.
- De veiller à l'évaluation des projets pédagogiques dont la méthode et les outils d'évaluation seront construits avec les acteurs concernés au fil de leur élaboration en articulation avec les référentiels élaborés par UNAFORIS.

Complexité et plasticité sont au cœur du projet d'établissement. Les capacités d'évolution et de transformation en résultent, en même temps que le risque de désadaptation et de perte de dynamique. C'est la raison pour laquelle **le projet doit se doter d'un dispositif d'évaluation garantissant la pérennité des liens de la formation avec des contextes qui évoluent rapidement.**

La **pérennité** ne peut se satisfaire d'une réponse qui ne serait que pédagogique : elle **dépend avant tout de la capacité collective à maintenir une dynamique réflexive, créatrice et anticipatrice.** Dire le sens de l'inattendu, soupeser sans balance procède d'une lecture politique des contextes et permet une position proactive.